

Etude sur les violences de genre dans la Province de Chefchaouen, bonnes pratiques de sensibilisation à partager



Nadia Naïr
Mars 2019

| | |
|-----------------|--|
| AIDA | Ayuda, Intercambio y Desarrollo (Aide, Echange et Développement) |
| AFMDF | Alliance des Femmes du Maroc pour le Développement et la Formation |
| Anaruz | Réseau national des centres d'écoute des femmes victimes de violence |
| ARFEDEC | Association de Recherche Féminine pour le Développement et la Coopération |
| ATED | Association Talassemmane pour l'environnement et le développement |
| CEAF | Centre d'écoute et d'attention à la famille |
| CESE | Conseil Economique, Social et Environnemental |
| DGSN | Direction Générale de Sûreté Nationale |
| ENPVF | Enquête Nationale sur la Prévalence de la violence à l'égard des femmes |
| FLDF | Fédération de la Ligue des Droits des Femmes |
| FSJES | Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales |
| HCP | Haut Commissariat au Plan |
| ISTA | Institut Spécialisé de Technologie Appliquée |
| MENA | Région Moyen Orient et l'Afrique du Nord |
| MENFPESRS | Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |
| MFSEDS | Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du Développement Social |
| MRA | Mobilising for Rights Associates |
| MZC | Mujeres en Zona de Conflictu / Femmes en Zone de Conflit |
| OMS | Organisation Mondiale de Santé |
| Oyoune Nissaiya | Observatoire Marocain des violences faites aux femmes Oyoune Nissaiya |
| ONVEF | Observatoire National de la Violence à l'Egard des Femmes |
| PJG | Projet Justice de Genre d'Oxfam-Maroc |
| QDM | Association Quartiers du Monde |
| UAF | Union de l'Action Féministe |
| VFA | Voix de la Femme Amazighe / IMSLI |
| VG / VBG | Violences de genre / Violences basées sur le genre |
| ZD | Zanka Dialna |

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 4 |
| CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIE | 6 |
| 1. Le concept "violences de genre" | 6 |
| 2. Qu'est-ce qu'une bonne pratique ?..... | 7 |
| 3. Méthodologie adoptée..... | 8 |
| a. Analyse documentaire | 8 |
| b. Entretiens semi-directifs | 9 |
| c. Focus groupes | 10 |
| d. Questionnaires individuels | 10 |
| VIOLENCES DE GENRE, DES CHIFFRES ALARMANTS..... | 16 |
| 1. L'ENPVEF de 2009 | 17 |
| 2. Le Rapport Annuel sur la violence à l'égard des femmes de l'Observatoire National de la violence à l'égard des femmes..... | 20 |
| .3 Au-delà des chiffres..... | 22 |
| STEREOTYPES DE GENRE ET ATTITUDES ENVERS L'EGALITE HOMMES-FEMMES | 27 |
| 4. Résultats à partir des focus-groupes : caractéristiques, rôles et métiers attribués aux hommes et aux femmes | 28 |
| 5. Résultats à partir des questionnaires : caractéristiques, normes sociales et rôles attribués aux femmes et aux hommes | 32 |
| a. Les rôles au sein de la famille | 37 |
| b. Droits égaux | 40 |
| c. Violences de genre | 41 |
| d. Masculinité | 43 |
| BONNES PRATIQUES DES ASSOCIATIONS, MOUVEMENTS ET RESEAUX..... | 47 |
| 1. L'utilisation de l'art sous toutes ses formes comme outil pour sensibiliser..... | 47 |
| 2. L'utilisation de la culture pour sensibiliser | 51 |

| | |
|--|-----------|
| a. Ecriture de nouvelles | 51 |
| b. La culture populaire | 51 |
| 3. Utilisation d'autres moyens créatifs pour sensibiliser | 52 |
| a. Le Tribunal Symbolique des Femmes | 52 |
| b. La radio /La télévision/Les réseaux sociaux | 53 |
| c. Les jeux / le sport | 54 |
| d. A travers des us et coutumes | 55 |
| 4. Collaboration avec les responsables de l'application de la loi et autres acteurs..... | 55 |
| a. Les responsables de l'application de la loi | 55 |
| b. Les collectivités locales | 56 |
| c. Les médias | 57 |
| d. Autres | 57 |
| 5. Sensibilisation les jeunes, notamment dans les établissements scolaires et implication du personnel enseignant et des parents d'élèves. | 58 |
| 6. Sensibilisation avec les jeunes et moins jeunes | 59 |
| a. Par les pairs | 59 |
| b. Agents de changement, parajuristes, relais | 60 |
| 7. Sensibilisation aussi en langue amazighe | 62 |
| 8. Travail avec les hommes, travail sur les masculinités..... | 62 |
| 9. Elaboration de ressources pédagogiques | 65 |
| 10. Elaboration d'études et de rapports sur les violences de genre..... | 66 |
| 11. Sensibilisation d'un large public..... | 68 |
| RECOMMANDATIONS | 71 |

INTRODUCTION

Cette étude a été réalisée dans le cadre du projet "Tisser une nouvelle vie. Services de protection et création d'emploi pour les femmes victimes de violence dans la Province de Chefchaouen", mené par l'association ATED (Association Talassemrane pour l'Environnement et le Développement) et l'association AIDA (Ayuda, Intercambio y Desarrollo) visant à renforcer la prévention contre les violences basées sur le genre et la protection des femmes victimes de ces violences dans la Province de Chefchaouen, se basant sur une longue expérience d'ATED dans ce domaine, notamment à travers les services d'écoute et d'accompagnement pour les femmes victimes des dites violences et les activités de sensibilisation et promotion des droits des femmes aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural.

Effectivement, ATED¹ est une des premières associations, non seulement au niveau régional mais aussi national qui s'est préoccupée des questions relatives à l'environnement et au développement tout en considérant que ce dernier doit être compatible avec la préservation des ressources naturelles et aussi avec le bien-être de la population, hommes et femmes. D'où l'intérêt immédiat que l'association a porté à la situation des femmes en général et aux femmes en situation de vulnérabilité en particulier.

Elle a ainsi créé une cellule féminine qui avait pour but de faire participer les femmes dans les activités de l'association. Face aux multiples situations de vulnérabilité et de discrimination vécues par les femmes, la création du Centre d'Ecoute et d'Attention Familiale (CEAF), en 2003, s'est avéré être un meilleur mécanisme pour lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des enfants victimes de violence, notamment qu'à cette époque, la ville ne disposait d'aucun centre de ce type. Le CEAF fournit depuis des services de soutien juridique et social qui vont de l'accueil des femmes et des enfants victimes des violences (écoute, accompagnement auprès des autorités compétentes,...) à la réhabilitation et l'autonomisation économique des femmes.

Depuis sa création, le CEAF a intégré la sensibilisation parmi ses objectifs prioritaires. Il a été l'un des pionniers dans ce domaine et a réalisé différentes activités pour sensibiliser et conscientiser les citoyens et citoyennes, les autorités, les acteurs politiques et associatifs contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

Dans le cadre du projet "Tisser une nouvelle vie. Services de protection et création d'emploi pour les femmes victimes de violence dans la Province de Chefchaouen" en partenariat avec AIDA, l'action de ATED est axée sur trois composantes essentielles :

- a. Le renforcement des services de prise en charge offerts pour femmes en situation de violence par le CEAF géré par ATED, afin de donner continuité et améliorer la qualité des services offerts.
- b. Le changement d'attitudes et croyances liées aux relations de genre et à la violence à l'égard des femmes, pour favoriser la prévention du phénomène et la réduction de son acceptation sociale. Pour atteindre ces résultats, des activités de recherche seront mises en place, ainsi que des campagnes et événements de sensibilisation.
- c. L'appui aux femmes victimes de violence pour faciliter leur réinsertion sociale et économique, à travers l'intégration dans une coopérative féminine de Chefchaouen.

¹ Créée le 19 Mars 1996.

"L'étude sur les violences de genre dans la Province de Chefchaouen, bonnes pratiques de sensibilisation à partager" fait partie de la 2^{ème} composante de ce projet ayant pour but d'approfondir les connaissances sur ce phénomène grave et pouvoir orienter les activités de sensibilisation et promotion de la culture de l'égalité de genre.

Les parties de cette étude se déclinent comme suit :

- Définir d'abord les concepts "violences de genre" et "bonne pratique" et présenter, ensuite, la méthodologie adoptée pour la réalisation de cette étude.
- Présenter et analyser les données chiffrées sur l'ampleur des violences de genre, au niveau international et plus particulièrement au niveau national.
- Connaître les stéréotypes, les perceptions et les représentations fondés sur le genre détectés à travers les ateliers organisés des focus groupes et les réponses aux questionnaires distribués dans la zone Chefchaouen-Tétouan.
- Visibiliser les bonnes pratiques des associations et réseaux rencontrés en matière de sensibilisation contre les violences de genre.
- Formuler des recommandations en matière de sensibilisation pour mener à bien la campagne prévue dans le cadre du projet porté par ATED et AIDA.

Concepts et méthodologie

1. Le concept "violences de genre"

Tout au long de leur existence, les femmes subissent différentes formes de violence. On parle alors "violences faites aux femmes" ou de "violence de genre"².

Avant tout, il est impératif de définir ces concepts. "La violence de genre" ou "la violence basée sur le genre" ou "la violence faite aux femmes" désigne « ... *tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée* », définie ainsi dans l'article 1 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de 1993.

La Convention d'Istanbul³ reprend cette définition en stipulant que la "violence à l'égard des femmes" concerne « *tous actes de violence fondés sur le genre qui entraînent ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée* » (Art.3 – alinéa a). Le même article de la Convention définit aussi la violence domestique qui désigne « *tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime* » (Art.3 – alinéa b) et précise le terme de "violence à l'égard des femmes basée sur le genre" comme étant toute violence faite à l'égard d'une femme parce qu'elle est une femme ou affectant les femmes de manière disproportionnée. Le terme "genre" désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes (Art.3 –alinéas c et d).

Cette même Déclaration établit de manière explicite que cette violence doit être comprise comme une violation des droits humains et une forme de discrimination à l'égard des femmes.

Beaucoup d'auteurs⁴ ont essayé d'explicitier et d'élargir le concept de "violence de genre". Il s'agit, entre autres, de Susana Velázquez⁵ qui précise que la violence de genre couvre tous les actes à travers lesquels on discrimine, on ignore, on soumet et on subordonne les femmes dans les différents aspects de leur existence. C'est une attaque matérielle et symbolique qui affecte leur liberté, dignité, sécurité et intégrité morale et/ou physique.

² On utilise aussi différents termes comme "violence à l'égard des femmes", "violence basée sur le genre", "violence liée au genre". Tous ces termes s'utilisent de manière interchangeable. Dans certains pays, comme l'Espagne ou la Colombie, on parle de "violence machiste".

³ La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique est un traité international sur les droits humains, adopté par le Conseil de l'Europe le 11 mai 2011 à Istanbul.

⁴ Des femmes auteures féministes, expertes dans le domaine des violences de genre.

⁵ Velázquez S. Violencias cotidianas, violencia de género: escuchar, comprender, ayudar. Volume 213 de Psicología, psiquiatría, psicoterapia— Ed. PaidósIberica, 2003

Dans cette étude, on retiendra le terme de "violences⁶ de genre" (VG) car il est beaucoup plus large et s'adapte le mieux à la réalité puisqu'il prend en considération la dimension genre dans la subordination des femmes au sein de la société et leur vulnérabilité face aux différentes formes de violence. Ces multiples formes de VG résultent des inégalités de pouvoir qui se basent sur les rôles de genre attribués aux hommes et aux femmes et des discriminations qu'elles engendrent. Pour cette raison, elles affectent principalement les femmes et les filles dans toutes les sociétés.

2. Qu'est-ce qu'une bonne pratique ?

Une bonne pratique est une expérience réussie qui a été testée et répliquée dans différents contextes et qui peut donc être recommandée comme un modèle. Elle mérite d'être partagée afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent l'adapter et l'adopter (définition de la FAO)⁷.

On peut aussi se baser sur la définition de l'UNESCO en matière d'éducation et l'étendre à la sensibilisation : une bonne pratique est une initiative, une politique ou un modèle d'action réussi qui a pour but d'améliorer les connaissances et de changer les comportements.

L'UNESCO, dans le cadre de son programme MOST (Management of Social Transformations), a spécifié les caractéristiques de ce concept⁸. Une bonne pratique doit être :

- Innovatrice : développe des solutions nouvelles ou créatrices.
- Effective : démontre un impact positif et tangible sur les améliorations.
- Durable : ses exigences sociales, économiques et environnementales peuvent se maintenir dans le temps et produire des effets durables.
- Répliquable/ Pouvant être reproduite : sert comme modèle à développer des initiatives, des actions et des politiques dans d'autres lieux.

Aussi bien dans le contexte de l'éducation que celui de la sensibilisation, l'innovation va bien plus loin que la simple production de la nouveauté, elle doit démontrer son efficacité et sa répliquabilité.

Dans un sens plus large, l'UNESCO définit une bonne pratique comme « *action ou ensemble d'actions qui, suite à l'identification de brèches ou des besoins, sont systématiques, efficaces, efficientes, durables et flexibles et qui supposent une amélioration évidente pour l'élimination de ces brèches ou la satisfaction de ces besoins* »⁹.

En matière de sensibilisation pour la lutte contre les violences basées sur le genre, nous avons détecté des bonnes pratiques de diverses associations et réseaux internationaux ou nationaux qui ont été interviewés pour la réalisation de cette étude. Il en existe sûrement d'autres mais, faute de temps, nous n'avons pas pu accéder à toutes. En tout cas, nous considérons que l'échantillon choisi est assez représentatif des actions et expériences

⁶ Violences au pluriel pour englober les multiples formes que peuvent subir les femmes et les filles dans la société.

⁷ <http://www.fao.org/capacity-development/resources/practical-tools/comment-documenter-et-partager-les-bonnes-pratiques-pour-generer-le-changement/fr/#c543713>

⁸ <http://www.mecd.gob.es/dctm/cee/encuentros/buenapractica.pdf?documentId=0901e72b815f979>

⁹ <http://belemdopara.org/buenas-practicas-2/>

intéressantes au niveau de la région et au niveau national et qui méritent d'être visibles, vulgarisées, partagées et transposées dans d'autres contextes telles qu'elles sont ou devenir source d'inspiration pour d'autres actions de sensibilisation.

3. Méthodologie adoptée

La méthodologie adoptée s'est basée sur des techniques quantitatives et qualitatives. Elle a été aussi une méthodologie participative impliquant les différentes entités et personnes contactées pour la réalisation de cette étude.

Une première réunion a été réalisée avec l'équipe chargée du projet "Tisser une nouvelle vie. Services de protection et création d'emploi pour les femmes victimes de violence dans la Province de Chefchaouen" et quelques membres responsables des deux associations porteuses du dit projet : ATED et AIDA¹⁰.

Durant cette réunion, une liste d'associations, des réseaux et des personnes à contacter pour l'étude a été établie conjointement avec un planning détaillé concernant les lieux et les dates pour les visites et les entretiens.

Pour l'élaboration de l'étude, les techniques employées sont comme suit : une analyse documentaire, des entretiens semi-directifs avec les responsables ou membres des associations, mouvements et réseaux, des focus groupes et des questionnaires individuels.

a. Analyse documentaire

Dans la première phase de l'élaboration de l'étude, il était pertinent de faire une analyse de différents documents en relation avec la thématique de recherche. Les principaux documents consultés sont les suivants :

- La Ligne de Base, réalisée par l'équipe du projet.
- L'Enquête Nationale sur la Prévalence de la violence à l'égard des femmes (ENPVF), réalisée par le Haut Commissariat au Plan en 2009.
- Le premier et le deuxième rapport de l'Observatoire National de la Violence à l'égard des Femmes¹¹ (ONVEF).
- Les derniers rapports sur les VG du réseau des centres Annajda, du réseau Anaruz, de l'Observatoire Oyoune Nissaiya et d'Assaida Al Horra.
- Etude sur les stéréotypes de genre répandus au Maroc, 2013. Progetto Mondo Malal et Amnesty International.

¹⁰ Voir plus bas la liste des personnes.

¹¹ Une fiche technique présentant l'Observatoire :

http://www.social.gov.ma/sites/default/files/FicheTechnique_Observ._National_Violence.pdf

- Enquête IMAGES sur les hommes et l'égalité des sexes, menée dans la région de Rabat-Salé-Kénitra. Février 2018. Promundo et Association Migrations Internationales.
- La transmission des stéréotypes de sexe. Sylvie Ucciani. Biennale internationale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles, Jul 2012, Paris, France.
- Conventions internationales relatives à la lutte contre les VG : Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes de 1993 et La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique de 2011 (Convention d'Istanbul).
- Mettre fin à la violence à l'égard des femmes : des paroles aux actes, 2006. ONU.

b. Entretiens semi-directifs

Cette technique de recueil d'informations qualitatives dans un entretien approfondi a permis de mieux connaître les différentes associations et réseaux rencontrés, leurs actions, leur vision en matière de lutte contre les VG notamment de sensibilisation. Elle a aussi permis de rassembler les points de vue de certaines personnes impliquées dans la lutte contre les VG.

Ces entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des :

- Associations de la région (Tanger-Tétouan-Chefchaouen) : ATED - CEAF (ATED), AFMDF, AMNA, ARFEDEC, Alamal, 100% Mamans, MZC.
- Réseaux : Anaruz, Annajda, Espace Citoyenneté, Oyoune Nissaiya
- Associations sur Rabat-Casablanca-Ouarzazate (nationales et internationales) : AMVEF, MRA, UAF, QDM, Oxfam, VFA - IMSLI, FLDF-Section de Ouarzazate, Théâtre Aquarium.
- Mouvements : Zanka Dialna.

En total, les entretiens ont concerné 20 entités de la société civile. Le cadre plus loin met en évidence le lieu, la date et les personnes interviewées.

D'autres entretiens ont été réalisés avec :

- trois juges (une femme et deux hommes).
- trois avocat.e.s (deux femmes et un homme).
- un responsable au sein de l'Académie Régionale du MENFPESRS.

(Voir le détail dans le cadre plus loin)

La durée des entretiens variait entre une heure à une heure et demie, rarement jusqu'à 2 heures.

c. Focus groupes

Les jeunes étaient le groupe ciblé par cette méthode. Cependant, nous avons aussi pu organiser des groupes avec des femmes, malgré la difficulté de trouver un consensus pour le lieu et l'horaire.

Comme on peut le voir dans la 3^{ème} table plus loin avec tous les détails, on a pu réaliser 5 focus groupes avec les jeunes et 3 focus groupes avec les femmes, répartis comme suit :

- Un groupe d'élèves du lycée Imam Chadli à Chefchaouen.
- Un groupe d'élèves du collège Kaa Asras.
- Un groupe d'élèves du lycée Kaa Asras.
- Un groupe du collège et lycée à Stehat.
- Un groupe de jeunes en formation professionnelle à Chefchaouen.
- Deux groupes de femmes au CEAF-Chefchaouen
- Un groupe de femmes à Khizana.

Au total, 199 personnes ont participé à ces focus groupes : 170 élèves (88 filles et 82 garçons) et 29 femmes bénéficiaires des services du CEAF et membres de la coopérative du tissage.

Lors de ces focus groupes, on a saisi l'occasion pour expliquer et remplir quelques questionnaires sur place.

d. Questionnaires individuels

Le questionnaire portait sur les perceptions, les caractéristiques et les rôles de genre que chacune des personnes sondées attribuait aux hommes et aux femmes.

Les personnes devaient mettre si elles étaient d'accord (ou très d'accord) ou pas d'accord (ou pas du tout d'accord) avec une dizaine d'affirmations¹² portant sur différents rôles, caractéristiques, etc., comme par exemple : la prise de décision dans un foyer, les soins aux enfants, la violence à l'égard des femmes, etc.

C'est le même questionnaire qui a été utilisé par ATED et AIDA pour la réalisation de la Ligne de Base qui s'inspire, lui-même de l'échelle GEM (Gender Equitable Men Scale) utilisée dans l'étude IMAGES¹³.

Il a été traduit en arabe afin de faciliter la compréhension pour certains groupes.

Un total de 330 questionnaires a été distribué, 165 pour les femmes et 165 pour les hommes. Les questionnaires dûment remplis ont concerné 161 femmes et 148 hommes;

¹² Ces affirmations sont détaillées plus loin à la p.32

¹³ Understanding Masculinity. The International Men and Gender Equality Survey (IMAGES), Middle East and North Africa, 2017. Promundo and UN Women.

soit un total de 309 questionnaires obtenus. Une vingtaine de questionnaires ont été écartés car ils contenaient des erreurs ou étaient mal remplis.

(Voir plus bas le détail des personnes interrogées).

Réunions, visites et entretiens avec les associations, réseaux et mouvements

| Lieu | Date | Association / Centre /Réseau | Personnes interviewées |
|-------------|------------|----------------------------------|---|
| Chefchaouen | 30/10/2018 | AIDA / ATED / CEAF ¹⁴ | Mme. Saloua El Berdhi, ATED Mme. Hanae El Alami, ATED Mme. Habiba Dahbi, AIDA Mme. Hakima Ezbakhe, CEAF Mme. Giovanna Basso, AIDA |
| | 15/11/2018 | ATED | Mr. Abdelilah Tazi Labzour, Président |
| | | CEAF | Mme. Hakima Ezbakhe, Coordinatrice Mme. Aïcha Yemlahi, assistante sociale |
| | 17/11/2018 | MZC | Mr. Mostapha Hayoun, Coordinateur. |
| Tanger | 21/11/2018 | AMNA | Mme. Rachida Belbah, avocate et Présidente de AMNA |
| | | 100% Mamans | Mme. Claire Trichot, Présidente |
| | | Réseau Espace Citoyenneté | Mme. Hakima Cherkani, Responsable du guichet juridique |
| Tétouan | 28/11/2018 | AFMDF | Mme. Khadija Arroudam, Présidente Mme. Ihsane Melloul, Vice-présidente et écoutante |
| | 11/12/2018 | ARFEDEC | Mme. Meriem Moussa, Coordinatrice Mme. Sakina Kerkeb, assistante sociale Mme. Hayat Zerari, assistante sociale |

¹⁴ Il s'agit d'une réunion de travail : présentation de l'équipe, du projet et planification des étapes de l'étude, des entretiens et listage des associations et personnes à interviewer.

| | | | |
|------------------------------|------------|------------------------------|---|
| | 16/01/2019 | Alamal Féminine | Mme. Aïcha El Haddad, Coordinatrice Générale de l'association Mme. Chourouk Mejeet, Directrice du Centre Alamal pour l'orientation familiale |
| | | Oyoune Nissaiya | Mme. Zahra Daghighi, Coordinatrice nationale et membre de Assaida Al Horra |
| Rabat | 14/12/2018 | Quartiers du Monde | Mme. Carine Troussel, Chargée de mission sur l'axe genre et masculinités. |
| | | Oxfam | Mme. Gaëlle Figueira, Responsable Projet Justice de Genre Mme. Kamelia Raouyane, Chargée du Projet Justice de Genre |
| | | Réseau des centres Annajda | Mme. Fatima El Maghnaoui, Directrice du Centre Annajda de Rabat |
| | 15/12/2018 | Association Théâtre Aquarium | Mme. Amina Kadiri, membre volontaire Mme. Khadija Tnana, Présidente |
| | | VFA / IMSLI | Mme. Amina Tilila Zioual, Présidente. |
| | 25/01/2019 | MRA | Mme. Stéphanie William Bordat Mme. Saïda Kouzi |
| Zanka Dialna | | Mme. Maya El Fehri, membre | |
| Casablanca | 24/01/2019 | AMVEF | Mme. Fatima Zohra Chaoui, Présidente Mme. Aïcha Firdaous, écoutante |
| | | UAF | Mme. Zahra Ouardi, membre du Bureau National |
| Larache ¹⁵ | 31/01/2019 | Réseau Anaruz | Mme. Zakia Albaghdadi, Coordinatrice nationale d'Anaruz et directrice de l'association Mains Solidaires |
| Ouarzazate | 02/02/2019 | FLDF | Mme. Souad Benmassaoud, Chargée des programmes et projets du Bureau régional Daraa-Tafilalet |

¹⁵ Pour Larache et Ouarzazate, les entretiens ont été réalisés par téléphone

Entretiens réalisés avec des personnes intervenant dans le domaine de la justice et de l'éducation

| Lieu | Date | Prénom et Nom | Responsabilité / Profession/ Autre |
|-------------|------------|-----------------------|---|
| Chefchaouen | 15/11/2018 | Mr. El Ouali El Alami | Avocat, collabore avec le CEAF |
| | 03/01/2019 | Mme Nadia Benyahya | Juge. Vice-Procureur et Présidente de la Cellule de la Cellule de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence au Tribunal de 1 ^{ère} Instance de Chefchaouen |
| | 17/01/2019 | Mr. Abderrahman Zitan | Chef de service des Affaires pédagogiques à la Délégation Régionale du MENFPESRS. Inspecteur pédagogique. Superviseur du groupe régional pour la prévention contre la violence dans le milieu scolaire |
| Tétouan | 24/12/2018 | Mr. Karim Benmoussa | Juge. Vice-Procureur et Président de la Cellule de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence au Tribunal de 1 ^{ère} Instance de Tétouan |
| Tanger | 01/12/2018 | Mme. Najat Chentouf | Avocate et militante des droits des femmes |
| | 27/12/2018 | Mr. Mohamed Zerda | Juge. Président du Tribunal de la Famille de Tanger. Enseignant-visiteur à la FSJES – Tanger, Master "Les professions juridiques et judiciaires" |

Focus groupes

| Lieu | Date | Groupe | Activité |
|-------------|------------|---|--|
| Chefchaouen | 15/11/2018 | 6 femmes bénéficiaires du CEAF | Discussion sur les causes et les conséquences des violences de genre |
| | 17/11/2018 | 45 élèves du Lycée Imam Chadli. 35 filles et 10 garçons | |
| | 03/01/2019 | 45 élèves garçons de l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée (Formation professionnelle) | En début de séance, le questionnaire est distribué et expliqué |
| | 17/01/2019 | 11 Femmes bénéficiaires de l'alphabétisation au CEAF ¹⁶ | Dans une 2 ^{ème} partie de la séance, un travail est réalisé sur les stéréotypes et les rôles assignés aux femmes et hommes dans la société. A partir duquel un débat a été ouvert pour recueillir les opinions des différents participant.e.s. |
| | 20/12/2018 | 35 élèves du Lycée Kaa Asras 20 filles et 15 garçons | |
| KaaAsras | 20/12/2018 | 20 élèves du Collège Kaa Asraas. 14 filles et 6 garçons | Questionnaire et débat |
| Stehat | 20/12/2018 | 25 élèves du Lycée de Stehat. 19 filles et 6 garçons | Questionnaire Travail sur les stéréotypes et les rôles de genre |
| Khizana | 17/01/2019 | 12 femmes membres de la coopérative de tissage ¹⁷ | Questionnaire Travail sur les stéréotypes et les rôles de genre |

¹⁶Pour les 2 groupes de femmes, à la fin de la séance, nous avons parlé et expliqué le questionnaire qui a été mis à la disposition de l'animatrice des cours d'alphabétisation. Il a été rempli par les femmes dans une séance ultérieure.

¹⁷ Idem

Violences de genre, des chiffres alarmants

Au niveau international, il y a l'émergence depuis quelques années d'un « *consensus mondial reconnaissant la violence envers les femmes comme une violation des droits de l'Homme, une discrimination pour motif de sexe et une atteinte à la liberté et à la dignité des femmes et des filles* »¹⁸.

Si la nature et l'étendue des types des VG varient selon les cultures, les pays et les régions, ces violences restent l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde¹⁹:

- Selon l'OMS, 35% des femmes, soit près d'1 femme sur 3, indiquent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime ou de quelqu'un d'autre au cours de leur vie²⁰, cela représente environ 938 millions de femmes, près de la population africaine²¹.
- Le plus souvent, cette violence est le fait du partenaire intime. Pire encore, dans le monde, pas moins de 38 % du total des meurtres de femmes sont commis par des partenaires intimes.
- Selon la Banque mondiale, le viol et la violence conjugale représentent un risque plus grand pour les femmes entre 15 et 44 ans que le cancer, les accidents de la route, la guerre et le paludisme réunis.
- 1,36 million de filles et de femmes sont victimes d'exploitation sexuelle dans le monde.
- Sur la totalité des femmes victimes d'homicide dans le monde en 2012, près de la moitié ont été tuées par un partenaire intime ou membre de la famille.
- Les femmes et les filles représentent 71% des victimes de la traite d'êtres humains. Près de trois d'entre elles sur quatre le sont à des fins d'exploitation sexuelle.
- Dans la région MENA, entre 40 et 60% des femmes ont déclaré avoir déjà été victimes de harcèlement sexuel dans la rue (principalement sous forme de commentaires sexuels, d'une traque/prise en filature ou de regards insistants/salaces), et entre 31 et 64 % des hommes ont dit s'être déjà livrés à de tels actes.

Des chiffres alarmants qui montrent l'ampleur de ces violations des droits humains les plus répandues à travers le monde qui n'excluent aucun pays, aucune culture ni aucune société. Elles transcendent toutes les classes sociales et toutes les tranches d'âge.

De surcroît, elle est peu dénoncée et souvent banalisée. Selon un rapport des Nations Unies, « *dans 70 pays étudiés, moins de 40% des victimes rompent le silence et partagent leur expérience avec des amis ou des proches, moins de 10% portent plainte* »²². Même dans les

¹⁸ La lutte contre les violences à l'encontre des femmes. Série contribution au débat public - N°4, CNDH.

¹⁹ <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>

²⁰ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>

²¹ <http://www.undp.org/content/undp/fr/home/ourperspective/ourperspectivearticles/2013/11/04/why-violence-keeps-women-poor-jeni-klugman-and-matthew-morton.html>

²² https://unstats.un.org/unsd/gender/News/French/La%20Presse_L'ONU%20d%C3%A9nonce%20la%20violence%20envers%20les%20femmes%20_%20Andr%C3%A9%20VIOLLAZ%20_%20International.pdf

pays où des avancées réelles ont été réalisées en matière des droits des femmes, les victimes des violences se taisent dans leur grande majorité. C'est le cas, par exemple, de la France : une étude de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP), publiée en 2016, révèle que plus de 80 % des personnes²³ ayant subi des violences conjugales n'ont prévenu ni la police ni la gendarmerie; seulement la moitié de celles qui ont trouvé le courage de briser la loi du silence ont porté plainte. C'est aussi le cas de l'Espagne dont le dispositif juridique en matière de lutte est pionnier en Europe : 80% des femmes qui souffrent les VG ne présentent pas une plainte²⁴. En plus, sur 10 plaintes pour ces violences, seulement deux ont abouti à une condamnation en 2016 et 41% ont été archivées.

Au Maroc, l'Enquête nationale de prévalence de la violence à l'égard des femmes (ENPVEF) du Haut Commissariat au Plan (HCP) réalisée en 2009, une première, révèle des chiffres très inquiétants sur les violences de genre. D'autres rapports, institutionnels ou associatifs²⁵, confirment l'ampleur de ces violences.

1. L'ENPVEF de 2009

Selon les données de l'enquête, près de 6 millions sur une population de 9,5 millions de femmes âgées de 18 à 64 ans, soit 62,8%, ont subi un acte de violence sous une forme ou une autre durant les douze mois précédant l'enquête ; 3,8 millions en milieu urbain et 2,2 millions en milieu rural.

Le HCP retient les formes de violence suivantes :

- La violence physique : regroupe tous les actes qui causent une blessure physique ou un traumatisme non accidentel qui porte atteinte directement à l'intégrité physique de la femme.
- La violence psychologique : englobe tout acte qui consiste à dominer ou à isoler une femme, ainsi qu'à l'humilier ou à la mettre mal à l'aise.
- La violence sexuelle : englobe les rapports sexuels forcés, le harcèlement sexuel avec attouchements, l'exposition à des actes indécents, l'incitation à la prostitution et les pratiques sexuelles subies sans consentement.
- La violence économique : consiste notamment à nier à une femme le droit d'accéder aux ressources et d'en avoir la libre disposition,
- Les atteintes aux libertés individuelles des femmes : se manifeste par le contrôle des sorties de la femme, du choix de ses amies/amis et de sa tenue vestimentaire,

²³ Etude réalisée auprès des femmes et des hommes victimes de violences, les femmes représentent 70% des victimes.

²⁴ Selon María Angles Carmona, la Présidente de l'Observatoire National contra la Violence Domestique et de Genre.
https://www.abc.es/espana/castilla-leon/abci-ocho-cada-diez-mujeres-sufren-violencia-machista-no-presentan-denuncia-201605101415_noticia.html

²⁵ Certains des rapports des associations sont présentés dans la partie « Bonnes pratiques des associations, mouvements et réseaux ».

de la liberté d'étudier, de travailler ou d'utiliser une méthode de contraception, etc.

- La violence liée à l'application de la loi : englobe les infractions aux règles instituées par le Code de la famille. Elle concerne les femmes mariées et les femmes divorcées ou remariées qui ont des enfants de leur ex-mari.

La forme la plus fréquente est la violence psychologique. Elle est suivie des atteintes aux libertés individuelles, des violences liées à l'application de la loi et des violences physiques, comme on peut le constater dans ce tableau²⁶ :

| Forme de violence | Taux de prévalence | Effectif des victimes |
|---|--------------------|-----------------------|
| Psychologique | 48% | 4,6 millions |
| Atteintes aux libertés individuelles | 31% | 3 millions |
| Violence liée à l'application de la loi | 17,3% | 1,2 million |
| Physique | 15,2% | 1,4 million |
| Sexuelle | 8,7% | 827 mille |
| Economique | 8,2% | 181 mille |

Si on se réfère au cadre de vie, le foyer conjugal censé être un espace d'amour et d'affection, est le contexte où la prévalence des violences de genre est la plus forte :

| Cadre de vie | Taux de prévalence |
|-------------------------------|--------------------|
| Conjugal | 55% |
| Extraconjugal | 47,5% |
| Lieux publics | 32,9% |
| Etablissements d'enseignement | 24,2% |
| Milieu professionnel | 16% |
| Familial | 13,5% |

²⁶Source : HCP. ENPVEF. Principaux résultats présentés par Mr. Ahmed Lahlimi Alami, Haut Commissaire au Plan : <https://www.hcp.ma/file/111460/>

La violence psychologique, avec un taux de prévalence de 48,4% est la plus répandue dans tous les contextes : conjugal, familial, professionnel, lieux publics et établissements d'enseignement et formation.

La violence physique touche essentiellement les femmes urbaines, le taux de prévalence est deux fois plus élevé dans les villes que dans les campagnes, selon l'ENPVEF (19,4% contre 9%). Elle est principalement répandue dans les espaces urbains mais n'exclut pas les autres milieux. Dans l'espace conjugal, 430.000 femmes mariées sont victimes de cette violence ; une violation qui a aussi des répercussions très graves sur plus de 925.000 enfants. Dans le cadre familial, les actes de violence sont perpétrés dans presque la moitié des cas par la fratrie ou le père.

La violence sexuelle est aussi plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural, le taux de prévalence étant trois fois plus élevé dans le premier. Dans sa forme la plus grave, le rapport sexuel forcé, cette violence fait annuellement 38.000 victimes. Au sein du couple, il s'agit de pratiques sexuelles non désirées par la femme ; cela toucherait environ 444.000 femmes mariées. Dans le milieu professionnel, elles sont aux alentours des 32.000 femmes actives occupées victimes d'actes de violence sexuelle, plus dans le secteur privé que dans le secteur public et affectant plus les femmes divorcées (un taux de prévalence de 7% contre 0,8% parmi les mariées). Les élèves et les étudiantes subissent elles aussi des actes de cette violence, avec une prévalence de 4,4%.

Les atteintes aux libertés individuelles des femmes sont subies par près de 3 millions de femmes (une prévalence de 31,3%) surtout dans le cadre conjugal.

Les victimes de la violence liées à l'application de la loi sont un peu plus d'un million de femmes. Elle se manifeste par le manquement du mari au devoir de subvenir aux besoins de la famille ou au devoir conjugal, la difficulté de voir les enfants et le non-paiement de la pension alimentaire pour les femmes divorcées, etc.

La violence économique touche plus de 181.000 femmes. Elle est répandue relativement dans le milieu rural (une prévalence de 13% contre 6% dans l'urbain), contrairement aux autres formes de violence. Elle est subie dans le cadre conjugal et dans le contexte familial, étant le mari ou les autres hommes membres de la famille qui privent les femmes d'accéder à des ressources ou d'en avoir la libre disposition.

La même enquête a révélé d'autres chiffres inquiétants concernant les VG dans les espaces publics. Dans une note²⁷, le HCP révèle «*Les femmes ne sont pas toujours en sécurité dans les espaces publics, plus particulièrement dans les villes, et ne peuvent pas jouir, au même titre que les hommes, de ces lieux en raison des violences de toutes les formes perpétrées à leur égard*». En effet, en milieu urbain 2,3 millions sur 5,7 millions de femmes âgées de 18 à 64 ans ont été victimes au moins une fois d'un acte de violence, sous une forme ou une autre dans un espace public de leur ville durant les douze mois précédant l'enquête.

²⁷ Les espaces publics urbains sont-ils des lieux hostiles et non sûrs pour les femmes ? Note d'information du Haut Commissariat au Plan relative à la violence à l'égard des femmes dans les espaces publics urbains (année 2009). https://www.hcp.ma/Les-espaces-publics-urbains-sont-ils-des-lieux-hostiles-et-non-surs-pour-les-femmes_a2005.html

Le harcèlement sexuel, sans qu'il y ait attouchement vient en première position (taux de prévalence de 26,7%), suivi des insultes et dénigrement et le vol d'objets personnels avec usage de la force (11,6%), des agressions physiques (gifles, coups, etc.) (1,8%) et des agressions avec objet contondant ou un produit dangereux (1,5%).

Les autres violences sexuelles touchent environ 372.000 victimes dans le milieu urbain (3,9%). Toujours en ville, une femme sur trois a subi la violence psychologique (1,9 millions de femmes citadines).

En ce qui concerne la dénonciation de ces différents actes de violences de genre, les plaintes déposées auprès des autorités compétentes sont peu nombreuses. Dans les violences survenues dans les lieux publics, les plaintes concernent seulement 17,4% des cas, surtout quand ils sont très graves (agressions avec objet contondant ou produit dangereux, gifles, coups, vol avec force, etc.).

La violence conjugale n'est rapportée que dans 3% des cas, particulièrement quand il s'agit d'agressions avec objet contondant ou produit dangereux, la privation des enfants et l'expulsion du domicile conjugal.

Les femmes victimes s'adressent à la police (environ la moitié des cas), à la gendarmerie (environ un tiers) et au parquet (à peine un sixième).

Quant aux suites données aux plaintes contre la violence conjugale, la grande partie ont fini par la réconciliation entre les conjoints ou la renonciation à la poursuite (38% des cas), par l'établissement d'un procès verbal (25%). Suite à ces plaintes, seulement 1,3% des auteurs sont arrêtés et 1,8% sont inculpés !

En plus de tous ces chiffres choquants, il y a une donnée d'une grande importance qu'il faut retenir en plus de l'ENPVEF : la majorité des auteurs des violences dans les espaces publics sont jeunes ne dépassant pas 35 ans.

2. Le Rapport Annuel sur la violence à l'égard des femmes de l'Observatoire National de la violence à l'égard des femmes

L'Observatoire National de la Violence contre les femmes²⁸, dans ses deux rapports²⁹ (2015 et 2016) confirme l'état des lieux de l'ENPVEF en ce qui concerne la récurrence de la violence dans les lieux publics³⁰. Celle-ci vient en tête représentant 54% et 55% (pour 2015 et 2016 respectivement) des cas de violence physique et 68% des cas de violence sexuelle.

Cet Observatoire est chargé essentiellement de l'identification et suivi des violences faites aux femmes à travers l'élaboration d'une base de données. Celles-ci, régionales et nationales, ont été collectées auprès des cellules institutionnelles d'accueil des femmes

²⁸ Une fiche de présentation de l'Observatoire est disponible sur le site du MFSEDS en langue arabe : <http://www.social.gov.ma>

²⁹ Rapports publiés sur la page web du MFSEDS : <http://www.social.gov.ma/femme>

³⁰ Il faut signaler qu'il est plus facile de dénoncer les violences subies dans les espaces publics notamment quand il s'agit d'un agresseur inconnu que les violences subies dans le cadre familial ou conjugal.

victimes de violences mises en place dans les tribunaux, des hôpitaux, des postes de police et de la gendarmerie. Elles relèvent donc du Ministère de la Justice, du Ministère de la Santé, de la DGSN et de la Gendarmerie Royale.

« Il est vrai que la violence de genre a augmenté. Le désir de domination sur la femme, sur ses revenus, l'absence de dialogue... Quand il y a conflit, il est 'résolu' par la violence... ajoute à cela d'autres facteurs qui ont aggravé ce fléau : la consommation de drogues, l'utilisation de la technologie comme moyen de violence, etc. Mais il faut aussi ajouter que ce tabou est levé, les femmes ne sentent plus de honte pour dénoncer, pour se présenter devant les tribunaux ou la Commission Régionale des droits de l'Homme... et cela pour toutes les catégories sociales confondues », avocate.

Le rapport de l'Observatoire de 2016 signale 15.012 cas de VG (une baisse par rapport aux 16.501 cas enregistrés en 2015), dont 58% relèvent de la violence physique et près de 11% de la violence sexuelle.

- 15.012 cas de violences de genre ont été enregistrés auprès des Cellules du Ministère de la Justice³¹.
- La violence physique est la plus élevée dans l'espace conjugal et représente 50% des cas de violence commis par le conjoint.
- Le mari vient en première position en tant qu'auteur d'agressions, 58% des cas de toutes les formes de violence et 32% des cas de violence physique sont commis par le conjoint, une donnée qui confirme l'ampleur de la violence conjugale.
- 40% des victimes ont entre 18 et 30 ans.

Concernant les formes de la violence physique à l'égard des femmes, selon le Ministère de la Justice, il y a :

- 45 cas d'homicide avec préméditation dans les affaires portées aux tribunaux du Royaume (contre 32 en 2015).
- 36 cas des coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner.
- Soit en total de 81 femmes assassinées en raison des violences de genre, 92 en 2015.
- 39 cas des coups et blessures ayant entraîné un handicap irréversible.
- 2119 cas de violence ayant entraîné une incapacité supérieure à 20 jours.
- 6478 cas de violence ayant entraîné une incapacité inférieure à 20 jours.
- Les femmes ayant entre 18 et 30 ans représentent les 40% aussi bien en 2015 qu'en 2016 des cas de victime de violence physique ;

³¹Les autres Cellules : Ministère de la Santé, 16.353 cas ; DGSN, 17.002 cas ; Gendarmerie : 9.801 cas.

- Les femmes âgées ne sont pas à l'abri de cette violence : 883 femmes dont l'âge est supérieur à 61 ans ont été victimes de violence physique en 2015 et 792 en 2016.

Selon l'espace où s'exerce la violence physique, l'espace public est le lieu qui figure en tête (55%), suivi de l'espace conjugal (38%), selon la DGSN.

Pour la violence sexuelle, l'espace public vient aussi en tête (68%), suivi de l'espace de travail (18%) et de l'espace conjugal (7%). Les formes de cette violence sont essentiellement le viol représentant 67% des cas de la violence sexuelle enregistrés (DGSN).

Dans la violence conjugale, une fois que les femmes osent dénoncer et franchissent le pas pour une procédure judiciaire, le HCP nous indique que l'impunité des conjoints est quasi-totale : seulement 1,3% des auteurs de VG sont arrêtés et 1,8% sont inculpés. La grande partie des plaintes finit par la réconciliation entre les époux ou la renonciation à la poursuite.

Le rapport de l'Observatoire, de son côté, nous indique que les jugements rendus par les tribunaux contre les auteurs de toutes les formes de violence à l'égard des femmes ont été pour 62% des sanctions financières et avec sursis (42%) et l'innocence (20%) ; les peines privatives de liberté ont touché 35,5% de ces agresseurs.

« On a de plus en plus de cas de violence sexuelle : surtout de la part du mari. Des pratiques sexuelles non désirées ou non tolérées. Mais il y a aussi des viols de la part de pères, inceste... Je suis étonnée que cela puisse exister dans cette petite ville et les environs où les gens se considèrent comme respectueux et prônent des valeurs religieuses. Les femmes osent parler de plus en plus de ces violences sexuelles au sein du couple », assistante sociale dans un centre d'écoute.

« Auprès des femmes amazighes, nous avons détecté beaucoup de violences sexuelles, notamment le viol des maris. Elles n'ont aucune connaissance de la sexualité... Les femmes considéraient, pour la plupart, ces violences comme normales, faisant partie de leur devoir conjugal... Maintenant, elles osent en parler », VFA.

3. Au-delà des chiffres

Pour conclure cette partie, il est pertinent de faire quelques observations à propos de toutes ces données.

Ces chiffres sont extrêmement alarmants, sachant qu'ils ne reflètent que la partie visible de l'iceberg puisque les données de l'ENPVF ne concernent qu'une seule année, 12 mois précédant l'enquête³².

Rappelons-nous aussi que le HCP indique que la dénonciation des femmes victimes de VG auprès des autorités compétentes reste encore très faible : 17,4% quand les violences

³² La question posée était si les femmes avaient été victimes de violence durant les 12 mois précédant l'enquête.

surviennent dans les lieux publics et à peine 3% quand il s'agit de violence conjugale, essentiellement quand ces violences sont graves. Par conséquent, les données publiées dans le deuxième rapport de l'ONVEF ne reflètent qu'une partie visible des souffrances vécues par des milliers de femmes soumises au silence.

De surcroît, la plupart des femmes victimes n'ont aucune information sur l'existence et le fonctionnement des différentes cellules institutionnelles. Il est vrai que le milieu urbain connaît une augmentation des VG en comparaison avec le milieu rural. On pourrait évoquer plusieurs facteurs explicatifs de cette tendance due aux problèmes liés à l'urbanisation et ses conséquences en termes d'insécurité (mais pas seulement). Cependant, ils ne doivent pas nous faire oublier les difficultés accentuées pour les femmes rurales afin d'accéder aux Cellules institutionnelles de prise en charge des victimes de VG ou aux centres d'écoute des associations.

La faiblesse du recours aux autorités compétentes pour porter plainte, pour les citadines et les rurales, est aussi due à la difficulté d'apporter les preuves exigées aux plaignantes. Quand il s'agit de viol, prouver la violence est encore plus compliquée. En plus, les victimes de relations sexuelles non consenties risquent d'être elles-mêmes accusées de relation illégale puisque hors mariage, selon la loi³³. Prouver la violence psychologique est aussi très difficile pour les femmes victimes de cette forme de violence, voire impossible. La preuve en est que le rapport de l'ONVEF ne fait aucune mention de celle-ci puisqu'il n'y a aucun cas cité, alors que c'est la forme la plus fréquente des violences, selon l'ENPVEF, avec un taux de prévalence de 48%.

Du côté des Cellules institutionnelles mises en place par les ministères de la Justice, de la Santé, la police et la Gendarmerie censées informer, soutenir et protéger les victimes des VG, ces structures disposent très rarement de moyens humains compétents dans le domaine et des ressources logistiques et financières suffisantes pour mener à bien leur action³⁴.

« Les assistantes sociales nous envoient les cas, et non le contraire ! », Coordinatrice d'un centre d'écoute.

« Ces assistantes devraient jouer un rôle important : faire une enquête notamment quand il s'agit de mariage d'une mineure ou la pension alimentaire, accompagner les victimes, etc. au lieu de cela, elles sont prisonnières des bureaux... », Réseau Espace Citoyenneté.

« Aucune approche de droits humains chez les Cellules. Les questions des femmes ne font pas partie de leur priorité », ARFEDEC.

« Ces Cellules ont contribué à redonner confiance en la Justice, relativement. Comme disent les femmes 'il y a quelqu'un du Makhzen qui nous écoute'... Quand les femmes arrivent au Tribunal, elles trouvent une fonctionnaire pour les écouter ; la plainte est enregistrée sur place et il y a un suivi. Le Ministère public joue son rôle, les dossiers représentent une urgence mais là où il y a grand problème, c'est au niveau de la Police et la Gendarmerie », avocate.

³³ Le Code Pénal sanctionne les relations sexuelles hors mariage (Article 490)

³⁴ Les dimensions sociales de l'égalité entre les femmes et les hommes : Constats et recommandations, 2016. CESE.

En plus, les femmes sont très souvent rebutées et perdues dans le labyrinthe des démarches à faire pour déposer plainte et obtenir justice. Elles doivent aussi faire face au coût financier des procédures judiciaires.

« Quand la femme victime de violence n'est pas accompagnée par une association, elle se perd dans les démarches et procédures à faire. Quand nous l'accompagnons, il y a aussi des blocages et des difficultés pour accéder à l'information. Avec les femmes, ça devient un interrogatoire ou des leçons données, on lui dit 'tu dois supporter pour garder ta famille', 'il faut tolérer quand ton mari se fâche', ... », AFMDF.

« ... Les procédures sont compliquées. En plus, la plupart nécessitent des frais de justice ; la plupart des femmes sont dans une situation de vulnérabilité et donc ne peuvent pas supporter ces frais en plus des dépenses des services de la défense », avocate.

Pendant longtemps, les associations ont revendiqué de légiférer sur les Cellules institutionnelles en leur attribuant un cadre juridique, inexistant jusqu'à la promulgation de la loi 103.13 relative à la lutte contre la violence envers les femmes, adoptée par la Chambre des représentants le 14 février 2018 et entrée en vigueur mercredi 12 septembre 2018. Malheureusement, la représentativité des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les VG n'est pas obligatoire. En effet, dans le chapitre IV portant sur les mécanismes de prise en charge des femmes victimes de violence, et plus précisément dans l'article 15 relatif à la composition des Commissions Locales, la participation des associations est reléguée à l'appréciation de chaque commission, l'article stipulant que *« Peuvent également assister aux travaux de la commission, toute personnalité connue pour son intérêt pour les questions relatives aux femmes, ainsi que les représentants des organismes, des institutions et des associations que la commission juge utile d'inviter »*. Le rôle des associations de femmes et les centres d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence qui ont acquis une grande expertise, connaissance et professionnalisme risque d'être marginalisé dans ces cellules. Leur représentativité est laissée à l'appréciation arbitraire de la Présidence.

En plus, de l'avis des juges interviewés, le législateur aurait dû inclure d'autres institutions dans la composition de ces commissions.

« La Cellule doit jouer un rôle préventif. Dans sa composition, la représentativité des médias est très importante, ainsi que celle du Ministère des Finances », juge.

« C'est une question qui doit intéresser aussi le Ministère de l'Education Nationale, il devrait faire partie de la Cellule », juge.

Il est vrai que certains responsables des Cellules des tribunaux sont très ouverts et sensibilisés à la problématique des VG et intègrent les valeurs des droits humains dans leur travail, mais ils ne sont pas nombreux. Ajoutons à cela que la collaboration avec les parties composantes de ces cellules se base sur le relationnel et non pas sur l'institutionnel. Elle se fait en fonction du degré d'implication et de sensibilisation de ces professionnels aux valeurs de droits, et non en fonction des prérogatives très précises et claires et des valeurs de l'institution elle-même.

« Nous avons de très bonnes relations avec la Cellule, une des assistantes sociales a travaillé avec nous... Les présidents des cellules sont des juges compétents, des cadres jeunes... », Alamal.

« *La Cellule de Tanger a été avant-gardiste dans certains cas... une plainte présentée par une femme qui a refusé la polygamie et on lui a donné raison... Aussi, on a le cas d'une indemnisation importante après un divorce 'chikak', ...* », AMNA

« *Le changement des responsables a des conséquences sur le travail, la dynamique de l'opération. Il y a un responsable très ouvert, qui te facilite le travail, mais voilà qu'arrive un autre qui ferme toutes les portes, pas moyen même pas de lui parler* », Réseau Espace Citoyenneté.

« *Nous constatons que le travail de la Cellule du Tribunal est plus concentré sur les questions de l'enfance au détriment de celles des femmes* », AFMDF.

En outre, l'appareil judiciaire ainsi que la plupart du personnel impliqué dans ces Cellules institutionnelles donnent la priorité à ce qui est dénommé la "cohésion familiale"³⁵, exigeant aux femmes de retourner auprès de l'agresseur et de supporter ses violences notamment quand il s'agit du conjoint ou d'un proche familial. Cette vision, associée à la mentalité conservatrice, permet ainsi une totale impunité de ceux qui commettent ces violences. Toutes les associations rencontrées dans le cadre de cette étude sont presque unanimes, dénoncent cette pratique et considèrent que la réconciliation ou la médiation ne peuvent s'opérer quand il s'agit de VG.

« *Dans l'association et le centre de médiation, nous sommes catégoriques : pas de médiation quand il y a violence de genre ; quand l'objet est la violence, c'est un trait rouge. Nous intervenons quand il s'agit de la pension alimentaire, de la garde des enfants, etc.* », AMVEF.

« *Nous faisons de la médiation dans les cas de la garde, de la pension alimentaire, du divorce par consentement, mais jamais quand il s'agit de violence... on l'a fait une fois, à la demande insistante de la victime* », Alamal.

La même mentalité conservatrice empêche les femmes de dénoncer les violences subies au nom de la préservation de la vie privée de la famille et de son unité. De nombreuses femmes n'en parlent pas, par honte ou parce qu'elles craignent de nouvelles violences car elles ont osé dénoncer ou qu'elles ne soient pas crues.

Il est indispensable et urgent de lutter contre ces VG. Cela concerne toutes les composantes de la société. « *Mettre fin à la violence contre les femmes n'est pas la responsabilité d'une personne, d'un acteur ou d'un groupe. Pour obtenir un changement durable, il faudra une action collective, dans laquelle tous ont un rôle à jouer* »³⁶.

Il est vrai que dans ce domaine l'Etat est le premier responsable. Mais, au Maroc, nous assistons à une volonté politique timide et lente en matière de reconnaissance des droits humains des femmes et de lutte contre les VG. De leur côté, les associations de femmes ont fait de la lutte contre ces violences leur cheval de bataille et l'ont inscrite dans les priorités de leurs programmes et actions et ceci dès leur création dans les années 80. Certaines d'entre elles ont créé des centres d'écoute et d'orientation aux femmes victimes

³⁵ التماسك الأسري Voir : <https://www.lavieeco.com/news/maroc/societe/violence-a-legard-des-femmes-la-lutte-demeure-ponctuelle-et-selective.html>

³⁶ <http://archive.ipu.org/wmn-f/vaw/priorities.htm>

de violence³⁷, permettant ainsi aux femmes de briser le mur du silence et de dénoncer les situations vécues. En plus de l'aide apportée à ces femmes, les associations ont mené des actions de plaidoyer auprès de l'Etat pour protéger les femmes par l'adoption d'une loi-cadre dans ce domaine et d'une stratégie globale dotée de ressources humaines compétentes et des moyens financiers. Pour un impact à long terme, ces mêmes associations ont mené des campagnes de sensibilisation à ce fléau dévastateur dans la société afin de conscientiser sur les conséquences graves des VG mais aussi pour lutter contre les stéréotypes et les normes sociales qui véhiculent et tolèrent ces pratiques.

³⁷ Le premier centre d'écoute et d'orientation juridique date de 1995, il est devenu ensuite l'Association Marocaine de lutte contre les violences à l'égard des femmes (MVEF) ; le Centre Annajda de l'Union de l'Action Féministe (UAF) est créé en 1996, le Centre FAMA de l'Association Marocaine des Droits des Femmes (AMDF) a vu le jour en 1998.

Stéréotypes de genre et attitudes envers l'égalité hommes-femmes

Depuis leur création, les associations de femmes, surtout celles qui se basent sur le référentiel international en matière de droits humains, n'ont cessé de dénoncer les différentes inégalités et discriminations envers les femmes. Grâce à leur lutte acharnée et à une certaine volonté politique exprimée au plus haut niveau de l'Etat et chez certains gouvernements, certains acquis en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et de lutte contre les discriminations et les violences envers les femmes ont été obtenus, à travers des réformes législatives et institutionnelles. Citons, ici, quelques-unes : la levée de certaines réserves à la CEDEF, la ratification du Protocole facultatif à la CEDEF, l'adhésion aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD, 2000 - 2015) et les Objectifs du Développement Durable (ODD, 2015-2030), la Constitution de 2011 qui stipule l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines (Art.19) , certains droits reconnus dans le code de famille de 2004, le code de la nationalité, l'adoption du Plan Gouvernemental de l'Egalité, des mesures pour améliorer la représentativité politique des femmes, etc.

Malgré cela, le Maroc est à la traîne dans tous les indicateurs de genre : 137^{ème} position (sur 149 pays) selon le Gender Gap Report du Forum Economique Mondial (WEF) en 2018 et perd une place par rapport à 2017, même s'il parvient à améliorer très peu son score (de 0,598 à 0,607)³⁸ ; 119^{ème} position (sur 160 pays) dans l'Indice des Inégalités de Genre du PNUD, avec un score de 0,482³⁹.

L'analphabétisme, la régression du taux d'activité, le chômage, la précarité dans le marché du travail, la faible représentativité dans les postes de décision et dans la politique, etc. se conjuguent au féminin. Les femmes sont beaucoup plus affectées que les hommes. A toutes ces discriminations, s'ajoutent les violences de genre qui touchent principalement les femmes et les filles.

Les causes profondes de ces inégalités entre les deux sexes résident dans les perceptions, les caractéristiques et rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société, dans les pratiques, les attitudes et les normes sociales qui définissent l'identité féminine et l'identité masculine.

Dans la zone de Chefchaouen – Tétouan, nous avons cherché à connaître certaines de ces causes, à travers une méthodologie quantitative et qualitative⁴⁰, pour analyser les stéréotypes, les normes sociales et les rôles en relation avec le genre.

³⁸ Plus on s'approche de 1, plus le pays est égalitaire entre les hommes et les femmes.

³⁹ L'IIG, créé par l'ONU, évalue les différences entre les sexes dans la distribution des progrès et à mesure la perte de développement humain due aux écarts de traitement entre hommes et femmes. Prend en considération trois domaines : la santé reproductive des femmes, leur autonomisation et le marché du travail. Il permet ainsi d'estimer les pays dans lesquels les femmes sont plus ou moins désavantagées. Sa valeur est comprise en 0 et 1 et, Contrairement à l'indice du GGR, plus sa valeur est élevée plus le pays est inégalitaire entre hommes et femmes.

⁴⁰ Voir plus de détails sur la méthodologie adoptée

4. Résultats à partir des focus-groupes : caractéristiques, rôles et métiers attribués aux hommes et aux femmes

Lors des réunions avec les focus groupes, une panoplie de caractéristiques, qualités, rôles et métiers ont été mis à la disposition des participantes et participants :

| Caractéristiques / Qualités | Rôles / Métiers |
|-----------------------------|---|
| Pudeur | Mécanique |
| Violence | Labourer la terre |
| Douceur | Présider une collectivité locale |
| Ambition | Aller au marché pour vendre les produits |
| Sentimental.e | Diriger une administration (école, autre) |
| Responsabilité | Médecine |
| Avoir de l'expérience | Se présenter aux élections |
| Autorité | Education des enfants / |
| Force | Enseignement |
| Bavardage | Prendre des décisions |
| Raison | Prendre soin de l'élevage |
| Fidélité | Chercher le bois |
| Confiance en soi | Préparer le repas |
| Sacrifice | Conduire une voiture |
| Obéissance | Piloter un avion |
| Faiblesse | Faire le ménage |
| Audace | Posséder la terre |
| Esprit d'aventure | Chercher l'eau |
| Romantisme | Agriculture |
| Tendresse | Métier d'architecte |
| Chasteté | Emigration à la recherche d'un travail |
| Amour | Etre propriétaire de la maison |
| Courage | Soins aux autres membres de la famille |

Les questions suivantes ont été posées aux participant.e.s : Quelles sont les caractéristiques que vous attribuez aux hommes et aux femmes ? Quels sont les rôles ou les métiers que vous considérez comme féminins ou masculins ?

Les membres des groupes ont été invités à déposer leurs réponses sur deux grandes affiches divisées chacune en deux parties : hommes / femmes.

Après l'exercice, un débat sur les résultats obtenus est entamé permettant à chacun.ede s'exprimer sur les raisons de son choix, d'analyser si réellement il/elle s'identifie avec ces caractéristiques ou rôles en tant qu'homme ou en tant que femme.

Les résultats obtenus de chaque focus groupe sont comme suit :

- Groupe de 45 élèves du lycée Imam Chadli dans la ville de Chefchaouen, 35 filles et 10 garçons. Ils/elles ont répondu sur les mêmes affiches (une dédiée aux caractéristiques et l'autre aux rôles et métiers).

L'attribution des caractéristiques aux hommes et aux femmes a suivi un schéma assez traditionnel : aux hommes, la force, la responsabilité, le pouvoir, l'audace, l'esprit d'aventure ; aux femmes, le sacrifice, la douceur, la faiblesse, l'obéissance, la chasteté, la pudeur, le bavardage.

Très peu d'élèves (3 sur les 45) ont brisé ce schéma en attribuant aux hommes, "sentimental" et "sacrifice" et aux femmes "avoir de l'expérience".

Chaque participant.e a expliqué son choix. A la question si elles/ils s'identifient à tous ces résultats, beaucoup ont changé leur avis et ont proposé de changer leur choix en attribuant telle caractéristique ou tel rôle aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Les filles ont été plus critiques que les garçons.

Les élèves ont mis beaucoup de rôles et métiers au milieu de l'affiche, c'est-à-dire qu'ils/elles les attribuent aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Mais ils/elles ont quand même gardé une division sexuelle très marquée pour les autres. Aux hommes, travail en dehors de la maison, architecte, propriétaire de la terre, labourer un champ, mécanique, émigrer, gérer une ville, agriculture, chercher le bois. Aux femmes, faire le ménage.

Il est important de relever ici que la recherche du bois est une tâche réalisée principalement par les femmes dans le milieu rural. Pourtant ces jeunes l'ont attribuée aux hommes car, selon eux, cela nécessite une force physique que seuls les hommes détiennent.

La même discussion réalisée durant le 1er exercice a été faite pour ce dernier travail.

- Groupe de jeunes du lycée de Kaa Asraas (milieu rural), composé de 35 élèves du Lycée Kaa Asras du niveau baccalauréat, 20 filles et 15 garçons⁴¹.

Dans ce groupe, on a opté pour séparer les réponses des filles et celles des garçons.

Pour les garçons, la répartition des caractéristiques est très stéréotypée. Aux femmes : la faiblesse, la douceur, la tendresse, le bavardage, la pudeur et la chasteté. Aux hommes : l'expérience, la violence, le pouvoir, le courage, la force, la responsabilité, l'ambition, l'esprit d'aventure. Très peu ont dérogé à cette règle ; deux garçons ont attribué la fidélité et le romantisme aux hommes.

Pour les rôles et métiers, la plupart ont été attribués aux deux sexes par les garçons, mais préparer le repas et éduquer les enfants ont été considérés comme des rôles des femmes. Par contre, se présenter aux élections, labourer la terre,

⁴¹ Le directeur et deux enseignants ont aussi participé à cet atelier. Ils ont aussi rempli le questionnaire.

chercher l'eau⁴² et aller au marché pour vendre les marchandises ont été attribués uniquement aux hommes⁴³.

Les filles ont attribué aux deux sexes les caractéristiques suivantes : faiblesse, confiance en soi, pudeur, esprit d'aventure, fidélité, bavardage, audace, sacrifice. Aux femmes, ambition, raison, romantisme, amour, tendresse, obéissance, douceur et pudeur. Aux hommes, la force, la responsabilité, le pouvoir, le courage, la violence, l'expérience.

Pour les rôles et métiers, elles ont attribué aux hommes, prise de décision, labeur de la terre, mécanique. Aux femmes, ménage et soins aux membres de la famille.

- Groupe de 25 élèves du Lycée de Stehat (collège et lycée), 19 filles et 6 garçons, plus jeunes que ceux du groupe précédent. Ce groupe a aussi été divisé en deux : les garçons et les filles ont affiché leurs réponses à part. Par manque de temps, on a travaillé seulement sur les caractéristiques.

Pour les garçons, les caractéristiques attribuées aux femmes sont : obéissance, sentimentale. Les autres caractéristiques ont été attribuées aux deux sexes : sacrifice, amour, douceur, esprit d'aventure, faiblesse, pouvoir, confiance en soi.

Les filles, elles, ont accordé aux femmes les caractéristiques suivantes : audace, raison, pudeur, faiblesse ; aux hommes : force, responsabilité, courage, responsabilité et confiance en soi. La violence et l'expérience ont été octroyées aux deux sexes.

- Groupe de 45 élèves garçons de l'ISTA de Chefchaouen (formation professionnelle).

Ces jeunes garçons ont considéré que la plupart des caractéristiques peuvent être considérées aussi bien féminines que masculines, plus particulièrement : l'esprit d'aventure, la fidélité, l'audace, les sentiments, la raison, le romantisme, la force, le sacrifice et le pouvoir. Celles qu'ils ont attribuées seulement aux femmes sont : douceur, obéissance, tendresse, faiblesse, pudeur, amour ; aux hommes : expérience et courage.

Ils ont aussi attribué les rôles et les métiers aux deux sexes : faire le ménage, préparer le repas, éduquer les enfants, se présenter aux élections, être propriétaire de la terre, diriger une entreprise, exercer la médecine. Par contre, certains d'entre eux ont considéré que le travail en dehors de la maison, la présidence d'une commune, le labeur de la terre, aller au marché pour vendre les produits, conduire une voiture et enseigner sont des rôles et métiers masculins.

- Groupe de 11 femmes citadines, usagères du CEAF et inscrites dans les cours d'alphabétisation organisés dans le cadre des activités du Centre.

Ce groupe a attribué aux femmes les caractéristiques suivantes : faiblesse, sacrifice, bavardage, amour, pudeur, tendresse et obéissance et aussi la raison et

⁴² Même remarque que pour le bois.

⁴³ Idem

la confiance en soi ; aux hommes : la force, la violence, l'ambition, le pouvoir et la responsabilité et aussi les sentiments et la chasteté.

Quant aux rôles et métiers, le groupe a accordé aux femmes l'éducation des enfants, la recherche du bois et le ménage ; aux hommes de présider une commune, se présenter aux élections, travailler en dehors de la maison, piloter un avion et aller au marché pour vendre les produits.

- Groupe de 12 femmes membres de la coopérative de tissage.

Les caractéristiques considérées comme féminines, pour ce groupe, sont : les sentiments, l'amour, la chasteté, la faiblesse, la tendresse, la pudeur, le sacrifice. Celles considérées comme masculines : la force, la violence, l'esprit d'aventure, l'expérience.

Ce groupe a considéré que certaines caractéristiques pouvaient être aussi bien attribuées aux hommes qu'aux femmes : le pouvoir, l'obéissance, le romantisme, l'ambition, la raison, le bavardage, la responsabilité, le courage, la confiance en soi.

Quant aux rôles et métiers octroyés aux femmes, il s'agit de : préparer le repas, faire le ménage, éduquer les enfants, soins des autres membres de la famille, s'occuper de l'élevage, diriger une administration. Ceux octroyés aux hommes sont : labourer la terre, être mécanicien, piloter un avion, être médecin. Tous les autres rôles et métiers sont attribués aux deux sexes : présider une commune, travailler en dehors de la maison, enseigner, se présenter aux élections, etc.

Dans les focus groupes, il s'est avéré que :

- Durant le débat dans les groupes mixtes, les filles étaient plus critiques que les garçons et n'acceptaient pas lorsque des métiers ou des rôles étaient strictement réservés aux hommes. Très peu de garçons ont été d'accord. Certains même d'entre eux méconnaissent l'accès des femmes à des métiers comme juge, pilote ou police.
- De manière générale, même si les caractéristiques proposées aux participant.e.s ont été attribuées aussi bien aux hommes qu'aux femmes, ce qui est une avancée, certaines d'entre elles sont restées collées aux femmes : faiblesse, tendresse, douceur, obéissance et pudeur et chasteté ; et d'autres aux hommes : force, responsabilité, pouvoir et violence.
- Pour les rôles et métiers, les participant.e.s ont considéré qu'ils sont les mêmes pour les deux sexes, sauf certains : l'éducation des enfants, les soins aux membres de la famille (handicapés ou personnes âgées), le ménage et la cuisine restent des activités considérées comme féminines dans la grande majorité des réponses⁴⁴ ; avoir un travail en dehors du foyer reste un rôle essentiellement masculin pour la majorité des groupes, même si le droit d'exercer des métiers considérés comme "masculins" est reconnu pour les femmes.

⁴⁴ Sauf pour le groupe des élèves en Formation Professionnelle

5. Résultats à partir des questionnaires : caractéristiques, normes sociales et rôles attribués aux femmes et aux hommes

Pour approfondir sur la question des stéréotypes, les rôles attribués aux deux sexes et les normes sociales de genre, un questionnaire a été distribué avec une dizaine d'affirmations auxquelles on pouvait choisir quatre réponses fermées : très d'accord, d'accord, pas d'accord, pas du tout d'accord.

1. Le rôle principal d'une femme est celui de préparer à manger et prendre soin de la famille
2. Un homme doit avoir le dernier mot dans les décisions qui sont prises dans la maison.
3. Il y a des fois où la femme mérite d'être frappée.
4. Pour être un homme, tu dois être fort et sévère.
5. Changer les couches, donner le bain aux enfants, nourrir les enfants... tout cela devrait être une responsabilité des femmes.
6. Une femme devrait tolérer la violence pour garder la famille unie.
7. Une femme mariée devrait avoir le même droit que son mari de travailler hors de la maison.
8. C'est un devoir des hommes de veiller sur les femmes de sa famille.
9. Les femmes pas mariées devraient avoir le même droit de vivre seules que les hommes célibataires.
10. Les garçons sont responsables pour le comportement de leurs sœurs, même s'ils sont plus jeunes qu'elles.

Comme il est spécifié dans la partie Méthodologie adoptée de cette étude, un total de 330 questionnaires a été distribué, partagé entre les hommes et les femmes ; 161 femmes et 148 hommes ayant répondu au questionnaire.

La grande majorité des interrogés sont des jeunes (moins de 30 ans) : 78,6%. C'est un choix délibéré car les associations porteuses du projet mènent des actions avec les jeunes au sein des établissements scolaires dans le cadre d'un partenariat avec la Délégation du Ministère de l'Education et projettent de continuer des actions auprès de cette catégorie dans le cadre du projet "Tisser une nouvelle vie. Services de protection et création d'emploi pour les femmes victimes de violence dans la Province de Chefchaouen".

Parmi eux, les élèves représentent 62% (collège, lycée et formation professionnelle) et les universitaires 30% ⁴⁵. Les 8% restants concernent des catégories très diverses (enseignants, chômeurs, artisans).

Pour les plus de 30 ans, 33 femmes et 33 hommes ont répondu au questionnaire. Si les femmes de cette tranche d'âge sont essentiellement en cours d'alphabétisation, les hommes, eux, ont différents niveaux scolaires (universitaire, secondaire et primaire). C'est un facteur à tenir en compte lors de la comparaison entre les réponses des femmes de ce groupe et celles des hommes de la même tranche d'âge.

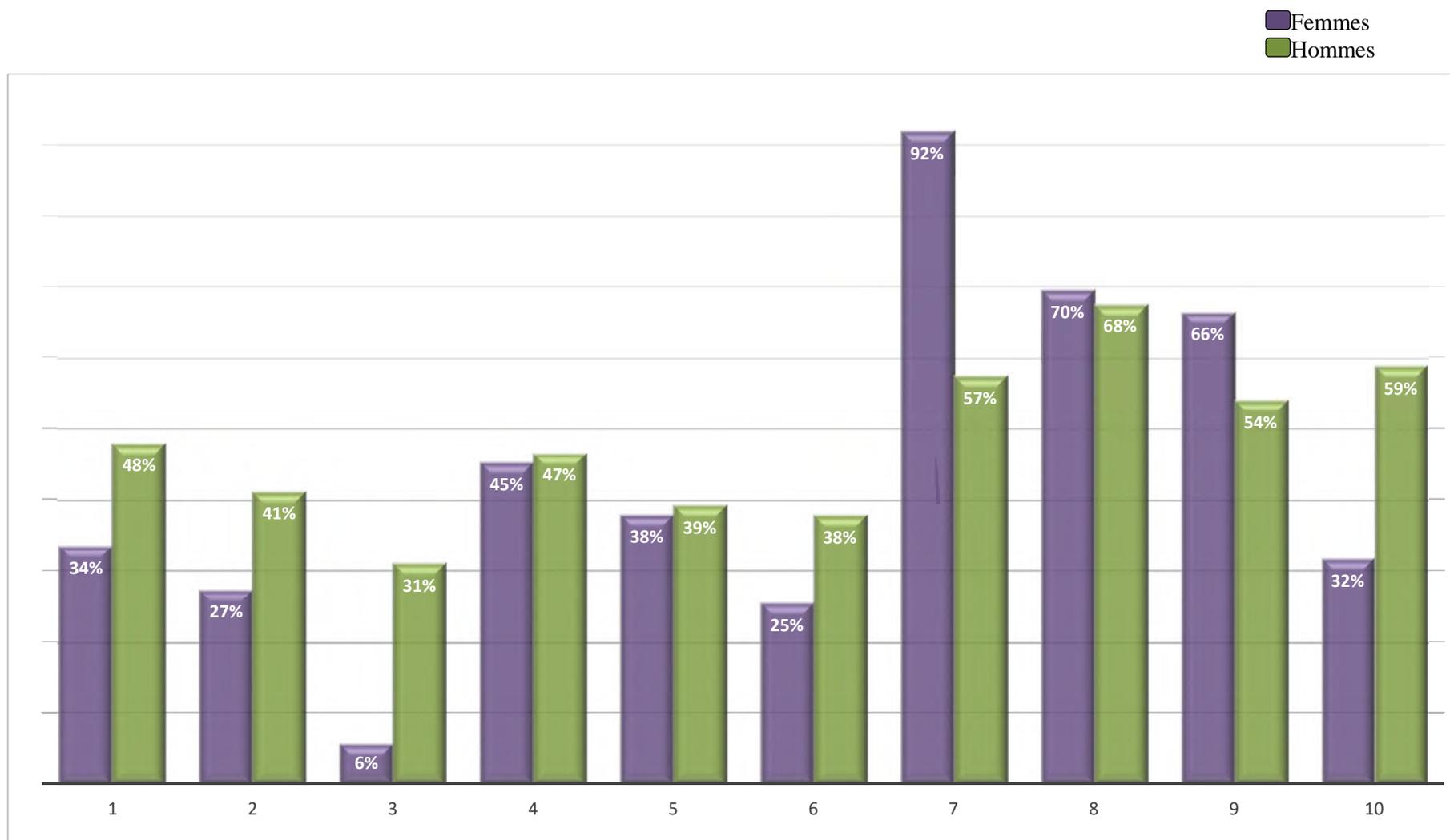
Les résultats obtenus à partir des questionnaires sont les suivants :

⁴⁵ 74 étudiants universitaires ont répondu au questionnaire, dont 50% sont des filles. Il s'agit des étudiants de facultés et écoles supérieures à Tétouan.

Perceptions et attitudes des hommes et des femmes sur certains aspects de l'égalité de genre

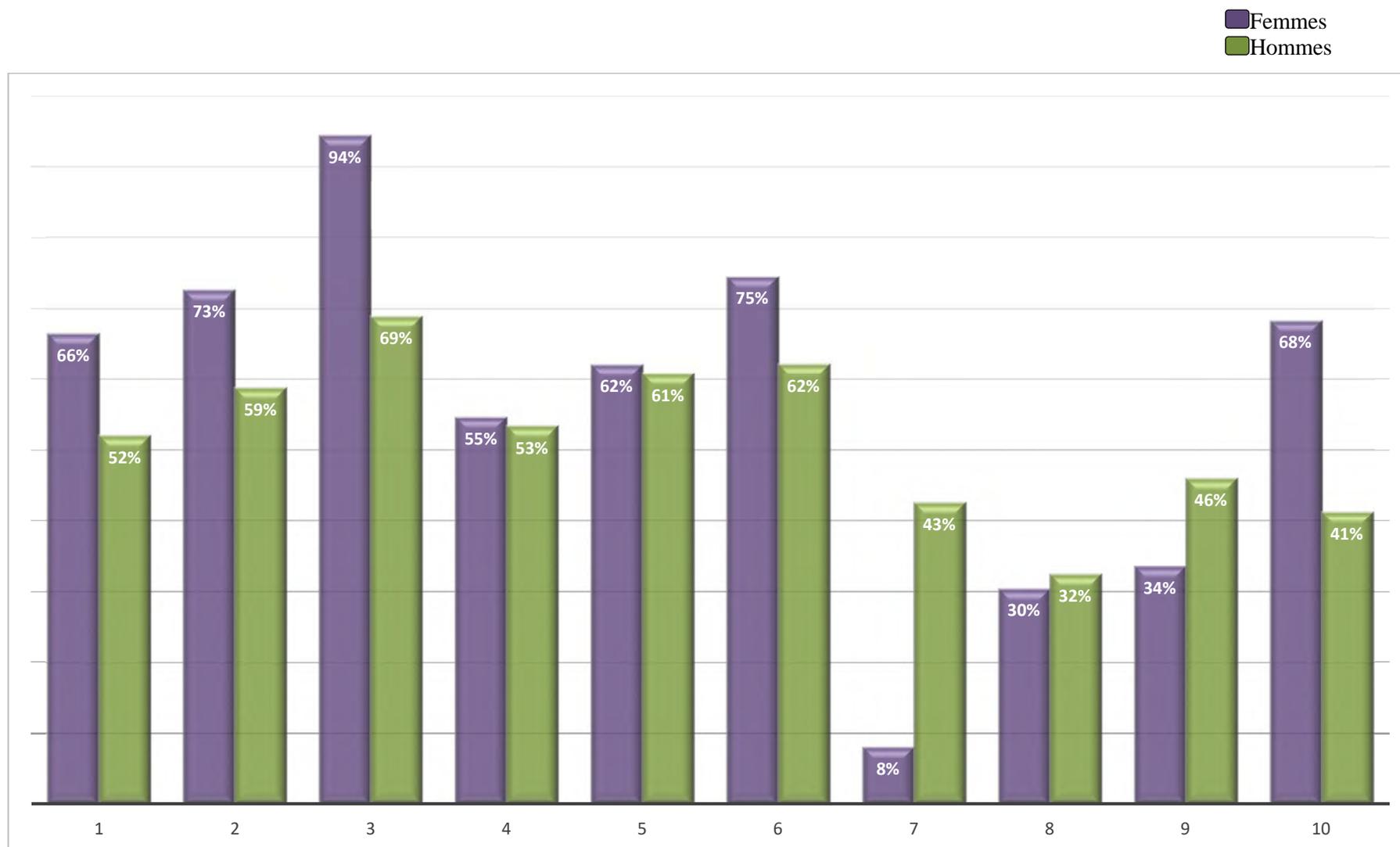
| | Femmes | | Hommes | |
|---|----------|--------------|----------|--------------|
| | D'accord | Pas d'accord | D'accord | Pas d'accord |
| 1. Le rôle principal d'une femme est celui de préparer à manger et prendre soin de la famille | 34% | 66% | 48% | 52% |
| 2. Un homme doit avoir le dernier mot dans les décisions qui sont prises dans la maison | 27% | 73% | 41% | 59% |
| 3. Il y a des fois où la femme mérite d'être frappée | 6% | 94% | 31% | 69% |
| 4. Pour être un homme, tu dois être fort et sévère | 45% | 55% | 47% | 53% |
| 5. Changer les couches, donner le bain aux enfants, nourrir les enfants... tout cela devrait être une responsabilité des femmes | 38% | 62% | 39% | 61% |
| 6. Une femme devrait tolérer la violence pour garder la famille unie | 25% | 75% | 38% | 62% |
| 7. Une femme mariée devrait avoir le même droit que son mari de travailler hors de la maison | 92% | 8% | 57% | 43% |
| 8. C'est un devoir des hommes de veiller sur les femmes de sa famille | 70% | 30% | 68% | 32% |
| 9. Les femmes pas mariées devraient avoir le même droit de vivre seules que les hommes célibataires | 66% | 34% | 54% | 46% |
| 10. Les garçons sont responsables pour le comportement de leurs sœurs, même s'ils sont plus jeunes qu'elles | 32% | 68% | 59% | 41% |

Hommes et femmes d'accord (ou très d'accord) avec les affirmations énoncées



1,2,3, etc. : sont les phrases énoncées

Hommes et femmes pas d'accord (ou pas du tout d'accord) avec les affirmations énoncées



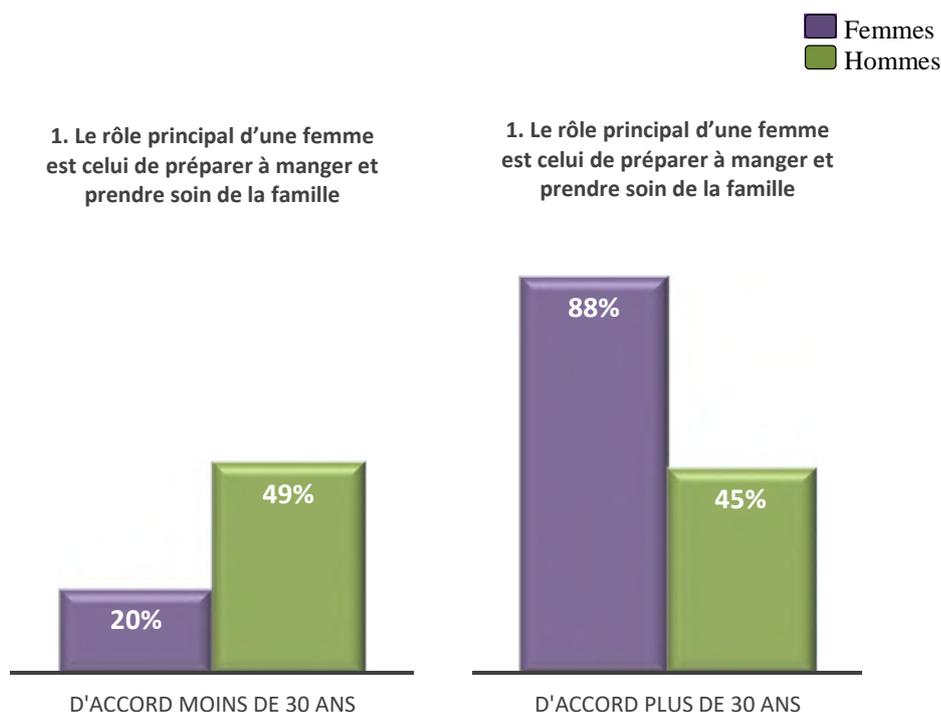
a. Les rôles au sein de la famille

Trois composantes sont prises en considération dans cette rubrique : le rôle principal d'une femme au sein de la famille (préparer le repas, s'occuper des enfants, prendre soin de la famille), la prise de décision au sein du couple et la tutelle des hommes sur les femmes.

Presque la moitié des hommes interrogés continuent d'avoir une perception plus traditionnelle du rôle de la femme au sein de la famille que les femmes en général : 48% contre 34%.

Chez les jeunes, la différence est beaucoup plus accentuée : 20 % seulement des femmes moins de 30 ans considèrent que c'est le rôle principal des femmes (80% ne sont pas d'accord), contre 49% des hommes du même âge.

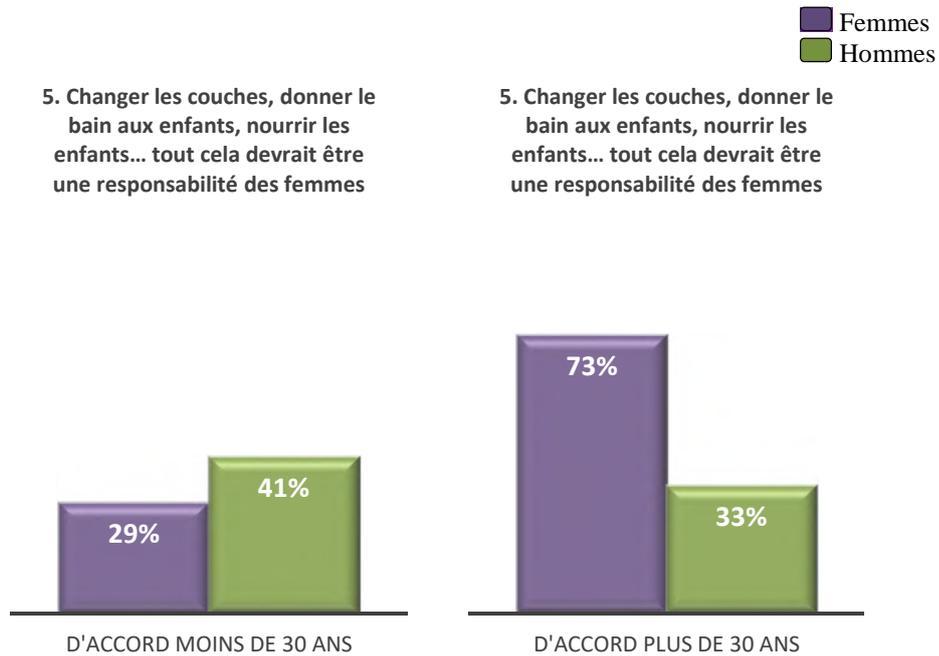
Par contre, chez les femmes et les hommes de plus de 30 ans, l'écart est plus accentué mais dans l'autre sens : ce sont les femmes de plus de 30 ans, dans leur grande majorité qui s'attribuent à elles mêmes ce rôle principal au sein de la famille : 88% des femmes considèrent que leur rôle est s'occuper de leur foyer, contre 45% des hommes qui ont plus de 30 ans⁴⁶.



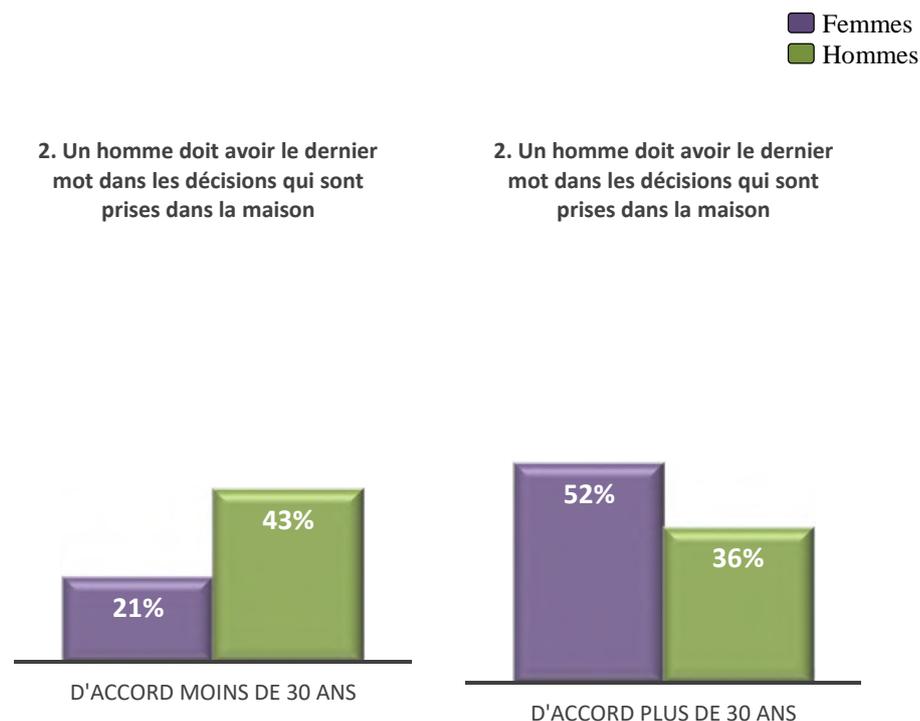
A l'affirmation « Changer les couches, donner le bain aux enfants, nourrir les enfants... tout cela devrait être une responsabilité des femmes », la proportion des hommes et des femmes qui est d'accord est identique : 39% et 38% respectivement. Par contre, les femmes de moins de 30 ans sont moins d'accord avec les hommes du même âge (29%

⁴⁶Comme il a été signalé, le groupe d'hommes répondants au questionnaire se constitue de niveaux scolaires allant de l'universitaire jusqu'au primaire, rares sont ceux qui ne savent ni lire ni écrire. Par contre, le groupe des femmes est surtout constitué de femmes en cours d'alphabétisation, sauf des cas très rares avec un niveau de primaire. Il faut tenir en compte ce facteur pour la compréhension des données.

contre 41%) et encore moins avec les femmes qui ont plus de 30 ans (73% sont d'accord) ; 33% des hommes de plus de 30 ans sont d'accord.

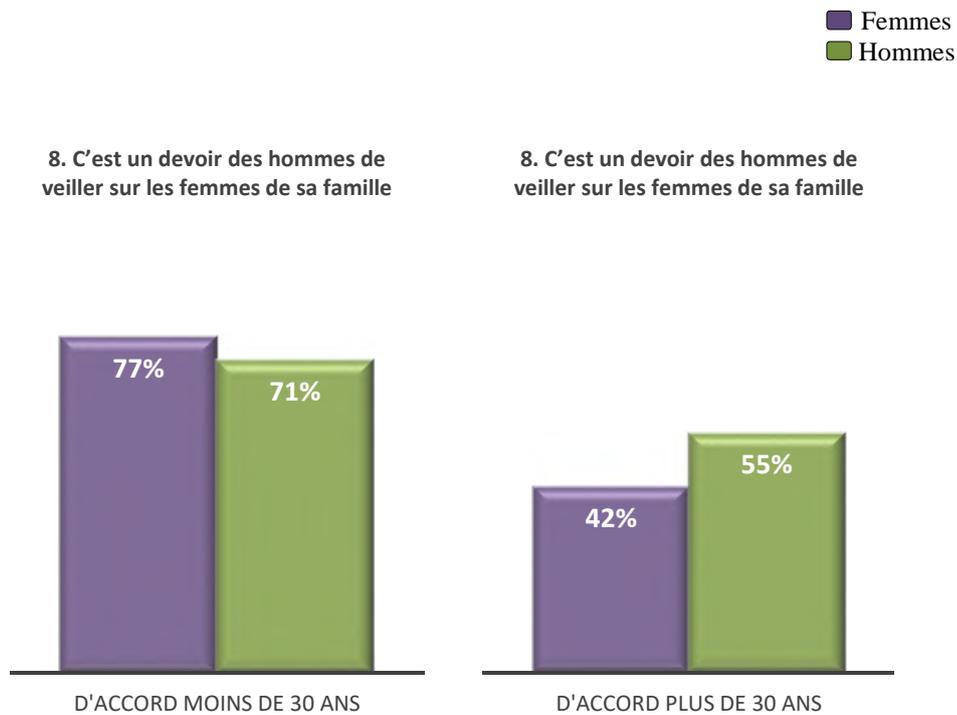


Quant à la prise de décision au sein de la famille, une minorité de femmes est d'accord avec le fait que le dernier mot revienne à l'homme : 27%, contre 41% pour les hommes. Les écarts sont importants chez les femmes selon l'âge : 21% de celles qui ont moins 30 ans sont d'accord contre 52% de celles qui ont plus de 30 ans. Respectivement chez les hommes, ce pourcentage est de 43% contre 36%. Les hommes les plus âgés sont moins d'accord avec cette affirmation.

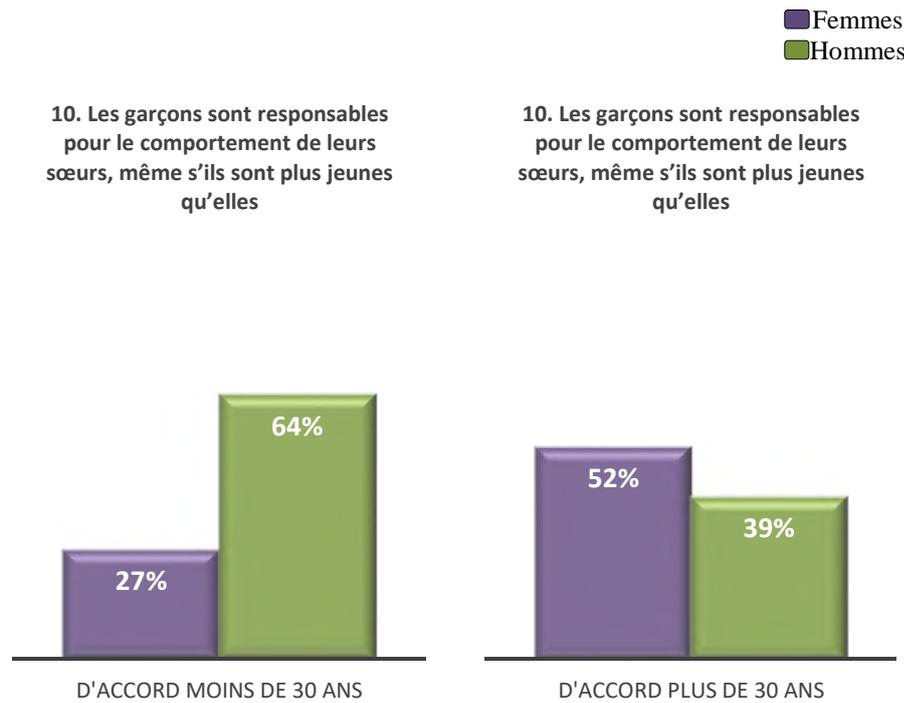


Quant à la tutelle masculine, une large majorité des deux sexes considèrent que les hommes doivent veiller sur les femmes de la famille : 70% pour les femmes et 68% pour les hommes.

Chez les moins de 30 ans, ce pourcentage est encore plus élevé : 77% pour les femmes et 71% pour les hommes. Chez les plus de 30 ans, il est de 42% et 55% respectivement.



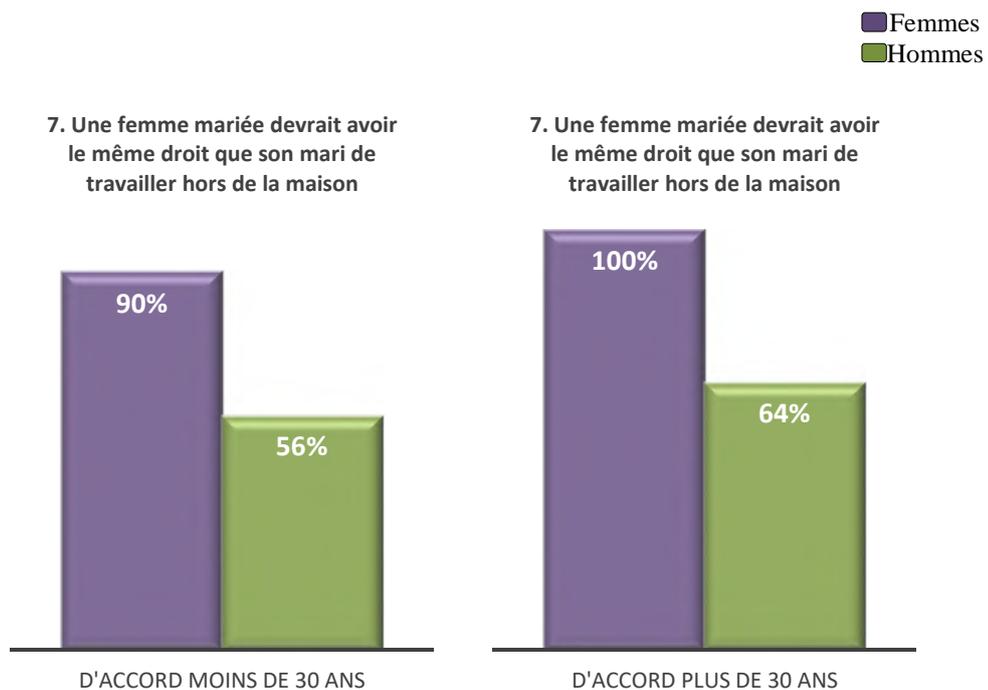
Dans le même registre de la tutelle, 59% des hommes interrogés considèrent que les garçons sont responsables pour le comportement de leurs sœurs, même s'ils sont plus jeunes qu'elles, contre 32% seulement des femmes. Ici aussi, les hommes plus jeunes sont presque doublement plus en faveur de la tutelle des frères à l'égard de leurs sœurs que les plus âgés (64%, contre seulement 39%). C'est totalement le contraire chez les femmes : seulement 27% des moins de 30 ans sont en faveur de cette tutelle, contre 52% pour leurs aînées.



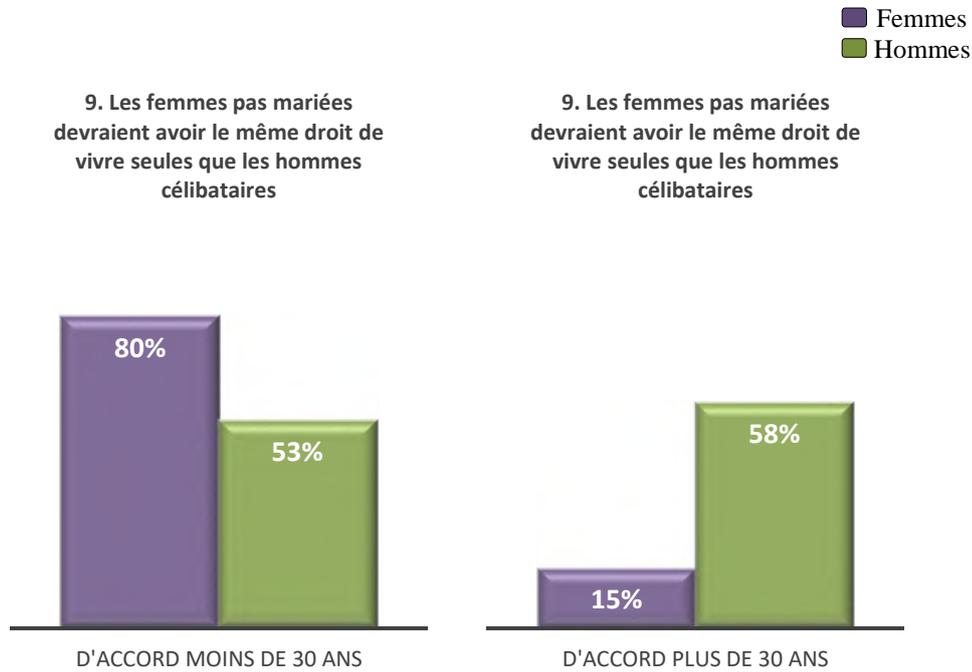
b. Droits égaux

Dans cet axe, deux éléments ont été pris en considération : égalité des époux pour l'accès à un travail en dehors de la maison et le choix de vivre seul.e.

Dans le domaine de l'égalité de l'accès au travail, les femmes sont presque unanimes : 92% des femmes considèrent qu'une femme mariée devrait avoir le même droit que son mari de travailler hors de la maison, contre 57% pour les hommes. Cette affirmation est plus importante chez les femmes de plus de 30 ans, 100% ; pour les plus jeunes, 90%.



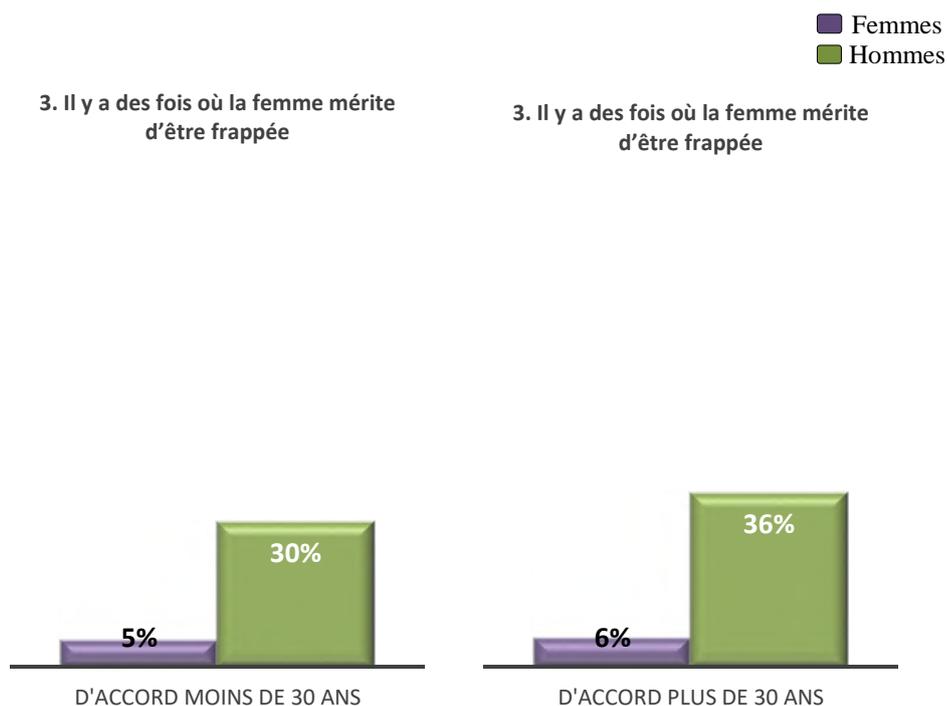
Quant à la liberté des femmes non mariées de vivre seules comme les hommes, 66% des femmes et 54% des hommes sont d'accord. Il y a un grand écart chez les femmes : 80% des jeunes sont favorables à cette liberté individuelle, contre seulement 15% des femmes plus âgées. Chez les hommes, l'écart est insignifiant : 53% et 58%.



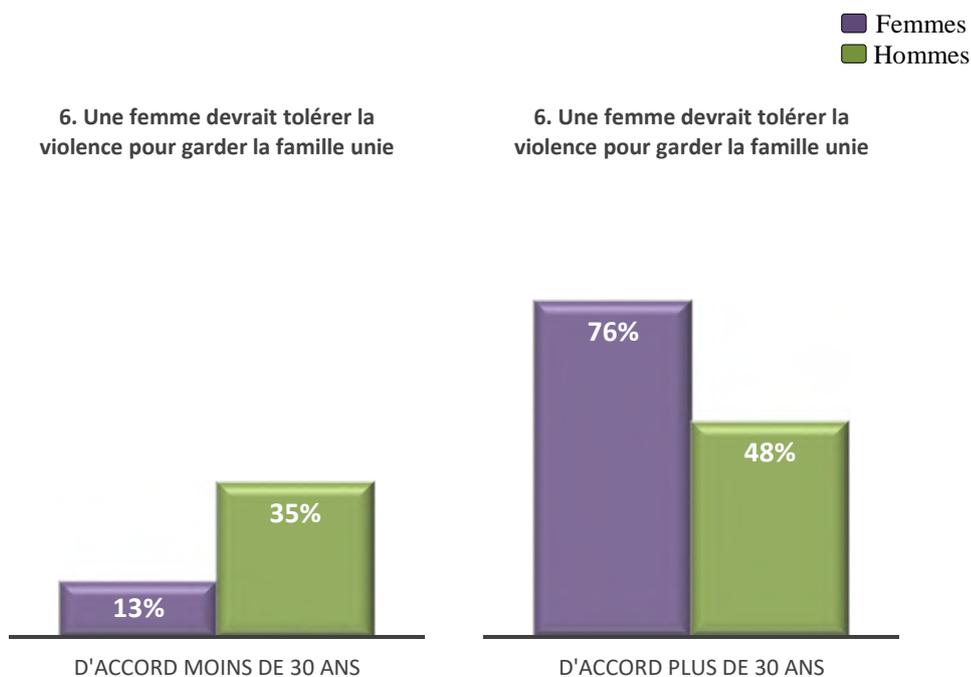
c. Violences de genre

En ce qui concerne les violences de genre, deux affirmations ont été proposées aux personnes sondées : « Il y a des fois où la femme mérite d'être frappée » et « Une femme devrait tolérer la violence pour garder la famille unie ».

94% des femmes sont en désaccord avec la première affirmation. Pour les hommes, 69% sont en désaccord. Dans ce domaine, les opinions des femmes jeunes et moins jeunes sont semblables : 5% et 6% respectivement sont d'accord avec le fait qu'une femme "mériterait" d'être violentée des fois. Chez les hommes de tous âges, le pourcentage est beaucoup plus élevé : 30% des moins de 30 ans et 36% des plus de 30 ans sont d'accord avec cette affirmation.

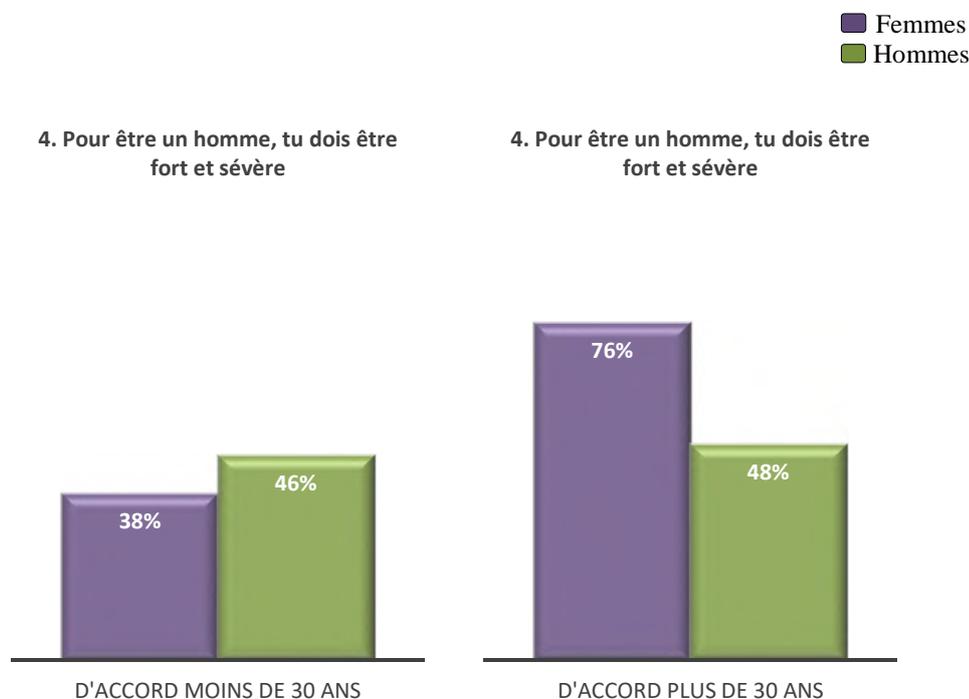


A la deuxième affirmation, 25% des femmes et 38% des hommes considèrent qu'une femme devrait supporter la violence au nom de l'unité familiale. Les femmes plus jeunes sont moins d'accord avec cela (13%), contrairement aux femmes de plus de 30 ans (76%). Dans les mêmes catégories, les hommes sont d'accord pour 35% et 48% d'entre eux respectivement.



d. Masculinité

Une seule affirmation a été formulée dans ce sens « Pour être un homme, tu dois être fort et sévère » avec laquelle la proportion des femmes et celle des hommes qui sont d'accord sont presque identiques : 45% et 47% respectivement ; celle des femmes de plus de 30 ans est de loin la plus importante, 76% alors qu'elle est de 48% chez les hommes du même âge.



Ces différentes données donnent lieu à de multiples interprétations. Nous en retiendrons les suivantes :

- Les jeunes hommes⁴⁷, censés être plus modernes et plus ouverts, ont une perception largement patriarcale et conservatrice en ce qui concerne la tutelle des hommes sur les femmes⁴⁸, plus que les hommes plus âgés. Cette même perception, bien qu'elle ne soit pas aussi importante, affecte tout de même l'égalité de certains droits entre les deux sexes⁴⁹, particulièrement à l'accès au travail et aux choix de vivre seul.e.s. Les jeunes acceptent les violences faites aux femmes ; 30% d'entre eux considèrent que dans certaines circonstances les femmes méritent d'être violentées et 35% qu'elles doivent supporter cette violence au nom de l'unité familiale.

Presque la moitié des jeunes hommes sont en faveur des rôles inégaux au sein de la famille (aux femmes, le travail domestique ; aux hommes, la prise des décisions),

⁴⁷ Moins de 30 ans.

⁴⁸ Affirmation 8 : c'est un devoir des hommes de veiller sur les femmes de la famille (71%) et la phrase 10 : les frères sont responsables du comportement de leurs sœurs, même s'ils sont plus jeunes (64%).

⁴⁹ 44% ne sont pas d'accord avec l'égalité hommes femmes pour l'accès à un travail hors de la maison et 47% avec le droit des femmes non mariées à vivre seules comme leurs homologues hommes.

dépassant les opinions des hommes plus âgés. Presque la moitié de ces mêmes jeunes considèrent qu'il faut être sévère et fort pour être un homme (46%).

Perceptions et attitudes des hommes (jeunes et moins jeunes) sur certains aspects de l'égalité de genre

| | D'accord | |
|---|------------------------|-----------------------|
| | Hommes moins de 30 ans | Hommes plus de 30 ans |
| 1. Le rôle principal d'une femme est celui de préparer à manger et prendre soin de la famille | 49% | 45% |
| 2. Un homme doit avoir le dernier mot dans les décisions qui sont prises dans la maison | 43% | 36% |
| 3. Il y a des fois où la femme mérite d'être frappée | 30% | 36% |
| 4. Pour être un homme, tu dois être fort et sévère | 46% | 48% |
| 5. Changer les couches, donner le bain aux enfants, nourrir les enfants... tout cela devrait être une responsabilité des femmes | 41% | 33% |
| 6. Une femme devrait tolérer la violence pour garder la famille unie | 35% | 48% |
| 7. Une femme mariée devrait avoir le même droit que son mari de travailler hors de la maison | 56% | 64% |
| 8. C'est un devoir des hommes de veiller sur les femmes de sa famille | 71% | 55% |
| 9. Les femmes pas mariées devraient avoir le même droit de vivre seules que les hommes célibataires | 53% | 58% |
| 10. Les garçons sont responsables pour le comportement de leurs sœurs, même s'ils sont plus jeunes qu'elles | 64% | 39% |

- Chez les femmes jeunes, les perceptions concernant ces aspects de l'égalité de genre diffèrent, de très loin, de celle des hommes jeunes, sauf en ce qui concerne un axe de la tutelle des hommes sur les femmes, celui du devoir des hommes de veiller sur les femmes de la famille (71% sont d'accord) ; par contre, pour l'autre partie de cette tutelle, 73% sont en désaccord avec la responsabilité des garçons pour le comportement de leurs sœurs.

Quant à l'accès égal des époux à un travail, elles sont presque unanimes en faveur de cette égalité, 90% ; chez leurs aînées, l'accord concerne 100% des femmes. Par contre, l'écart est très important entre les femmes concernant la liberté des femmes non mariées de vivre seules : les jeunes sont favorables à 80%, les plus âgées à peine 15%.

Pour les rôles au sein de la famille, plus de 70% des femmes jeunes sont en désaccord avec le rôle traditionnel réservé aux femmes au sein de la famille⁵⁰. Cependant 38% d'entre elles, considèrent qu'un homme doit être fort et sévère.

Dans les deux catégories de femmes (moins et plus de 30 ans), très rares sont les femmes qui sont d'accord avec les VG : 5% et 6% respectivement. Néanmoins, celles plus âgées pensent qu'une femme doit tolérer cette violence pour garder la famille unie (76%), contrairement aux plus jeunes (13%).

Il est important de signaler la perception très conservatrice et patriarcale des femmes de plus de 30 ans lors de cette enquête. Sur certains axes, elle est beaucoup plus forte que chez les hommes de plus de 30 ans.

Perceptions et attitudes des femmes (jeunes et moins jeunes) sur certains aspects de l'égalité de genre

| | D'accord | |
|---|------------------------|-----------------------|
| | Femmes moins de 30 ans | Femmes plus de 30 ans |
| 1. Le rôle principal d'une femme est celui de préparer à manger et prendre soin de la famille | 20% | 88% |
| 2. Un homme doit avoir le dernier mot dans les décisions qui sont prises dans la maison | 21% | 52% |
| 3. Il y a des fois où la femme mérite d'être frappée | 5% | 6% |
| 4. Pour être un homme, tu dois être fort et sévère | 38% | 76% |
| 5. Changer les couches, donner le bain aux enfants, nourrir les enfants... tout cela devrait être une responsabilité des femmes | 29% | 73% |
| 6. Une femme devrait tolérer la violence pour garder la famille unie | 13% | 76% |
| 7. Une femme mariée devrait avoir le même droit que son mari de travailler hors de la maison | 90% | 100% |
| 8. C'est un devoir des hommes de veiller sur les femmes de sa famille | 77% | 42% |
| 9. Les femmes pas mariées devraient avoir le même droit de vivre seules que les hommes célibataires | 80% | 15% |
| 10. Les garçons sont responsables pour le comportement de leurs sœurs, même s'ils sont plus jeunes qu'elles | 27% | 52% |

⁵⁰ 80% sont en désaccord avec l'affirmation « Le rôle principal d'une femme est celui de préparer à manger et prendre soin de la famille » ; 71% contre « Changer les couches, donner le bain aux enfants, nourrir les enfants... tout cela devrait être une responsabilité des femmes » et 79% contre « Un homme doit avoir le dernier mot dans les décisions qui sont prises dans la maison ».

Il est indispensable de rappeler ici, comme c'est mentionné plus haut, que ce groupe interrogé des femmes était constitué des bénéficiaires des cours d'alphabétisation du CEAF et les membres de la coopérative de tissage (qui suivent aussi ces cours pour la plupart) ; alors que le niveau scolaire du groupe des hommes est plus varié. C'est un facteur à tenir en compte pour la compréhension des résultats concernant les réponses des hommes et des femmes de plus de 30 ans.

Bonnes pratiques des associations, mouvements et réseaux

Dans cette partie, nous présentons les bonnes pratiques des associations et réseaux interviewées dans le cadre de cette étude. Il y a, sans aucun doute, d'autres bonnes pratiques réalisées par ces mêmes entités mais qui n'ont pas été abordées ou par d'autres associations et réseaux qui n'ont pas fait objet de cette étude, soit par manque de temps soit par difficulté d'obtenir un rendez-vous pour un entretien.

1. L'utilisation de l'art sous toutes ses formes comme outil pour sensibiliser

Le théâtre apparaît comme un outil très efficace pour la sensibilisation de la population. Beaucoup d'associations rencontrées l'ont utilisé pour sensibiliser aux questions des stéréotypes et de violences de genre.

Il s'agit, tout d'abord, du CEAF qui a organisé plusieurs activités se basant sur le théâtre, plus particulièrement sur le théâtre-forum, qui est fondé sur des techniques participatives du public (que nous verrons plus loin) et ceci depuis sa création en 2003. Une troupe locale – *Chorouk* – a collaboré intensément avec ATED et le CEAF pour la réalisation de différentes campagnes de sensibilisation notamment dans les établissements scolaires dans la Province de Chefchaouen sur différentes thématiques : la scolarisation des filles, droits des femmes, droits des enfants, la lutte contre la violence, etc.

« Les élèves ont adoré, ils en demandaient plus... ils ont participé eux-mêmes à la réalisation de certaines saynètes grâce aux compétences du metteur en scène », ATED.

Avec Mr. Hamid Boukili, metteur en scène, le CEAF a continué à collaborer pour la réalisation d'autres pièces théâtrales destinées à la sensibilisation. La toute dernière, qui se joue dans le cadre de la campagne de sensibilisation menée actuellement au sein du projet « Tisser une nouvelle vie » s'intitule "*Hadi hiya l'wajba*"⁵¹ (C'est le moment) et aborde la thématique des violences de genre. A la fin du spectacle, un débat est engagé avec le public.

Elle a été jouée dans différents établissements scolaires dans les communes rurales (Stehat, Bab Taza, Bni Buzra) et dans la ville de Chefchaouen (Lycée Moulay Rachid et Lycée Imam Chadli). Elle a aussi été jouée au local de ATED au bénéfice des femmes.

« La pièce a eu un succès auprès des jeunes et des moins jeunes. Tout en étant comique, elle est porteuse de messages très positifs pour le droit des femmes à une vie sans violence », ATED.

Toujours au niveau local, on peut aussi citer le cas de MZC dans la région de Chefchaouen.

« Le théâtre a permis une interaction magnifique, extraordinaire avec le public, mais cela nécessite des moyens financiers. Nous avons compté sur une troupe locale, 'la petite ville'⁵² », MZC.

⁵¹ هدي هي الوجبة. Texte de Ahmed Sbiae et scénographie de Abdelatif Abdelhak

⁵² فرقة المدينة الصغيرة

Au niveau national, c'est le cas de MRA qui a utilisé ce moyen de sensibilisation à travers une pièce de théâtre réalisée sur la base d'une recherche-action sur les VG, intitulée "Parlons, il n'y a plus rien à cacher"- "هدرو ما بقی ما يتخبأ".

Il y a aussi l'expérience de Quartiers du Monde et d'Oxfam qui ont collaboré avec des associations locales et le Théâtre Aquarium. Cette association de théâtre, créée en 1994, a présenté différents spectacles portant sur les droits des femmes : scolarisation des filles, vulgarisation de la Moudawana, l'article 475 du Code Pénal⁵³, les femmes dans l'espace public, le corps des femmes, femmes et politique, etc. Depuis quelques années, elle se base sur le théâtre-forum. Ce type de théâtre, appelé aussi théâtre de l'opprimé, est une technique de mise en scène du quotidien⁵⁴. Les comédiens jouent des saynètes (de 10 à 20 mn) sur des thèmes illustrant des situations problématiques de la réalité sociale, d'oppression ou d'inégalités, dont la conclusion est volontairement catastrophique. Une personne, facilitatrice ou "meneuse de jeu", propose de rejouer le tout et invite les spectateurs à intervenir à des moments clés où ils pensent pouvoir dire ou faire quelque chose qui changerait le cours des événements. Ainsi, le spectateur peut : stopper le cours de l'action, intervenir sur scène, prendre la place d'un personnage, proposer sa solution, manifester son approbation ou sa désapprobation⁵⁵. Les saynètes sont, donc, jouées à nouveau mais cette fois les spectateurs et spectatrices, qui deviennent également acteurs et actrices, peuvent changer le déroulement fatidique des événements. Ils/elles ont la possibilité de venir sur scène pour remplacer un personnage ou en ajouter un et de tenter de briser l'oppression. Il se peut même parfois que l'ensemble des comédiens soient remplacés et que la scène se joue entièrement avec les personnes du public, si celui-ci est réceptif et la situation le permet.

Le théâtre-forum apparaît donc comme une bonne pratique qui se base sur une technique participative qui vise à la conscientisation et à l'information sur des problématiques données. Il s'agit, ici, de conscientiser et informer le public sur les formes de VG et comment contribuer pour mettre fin à ces violences.

Cette approche participative peut aussi se faire à l'amont. Aquarium organise des ateliers de débat sur un thème donné en relation avec les droits des femmes et implique les participant.e.s à écrire des saynètes qui sont mises en scène et présentées à un public plus large. Ce fut le cas, par exemple, dans la campagne d'Oxfam "BARAKA"⁵⁶ ! Ensemble contre les violences» qui vise à déconstruire les stéréotypes basés sur le genre et contribuer à mettre fin aux normes sociales nocives qui perpétuent les violences, notamment à travers l'expression artistique.

⁵³ Article qui permettait au violeur d'épouser la victime mineure et ne pas être pénalisé. Article qui a été aboli.

⁵⁴ Technique mise au point par Augusto Pinto Boal, écrivain, dramaturge, metteur en scène, théoricien, homme de théâtre et homme politique brésilien contemporain. Né au Brésil en 1931 et décédé en 2009, il est l'une des figures majeures du théâtre brésilien de la seconde moitié du XX^e siècle. Contraint sous la pression du pouvoir militaire de quitter le Brésil en 1971 pour ses activités artistiques qui furent autant de prises de position politique, Augusto Boal a commencé par développer ce qui deviendra le Théâtre de l'Opprimé. La poétique de l'opprimé, écrit A. Boal, est d'abord celle d'une libération : le spectateur ne délègue aucun pouvoir pour qu'on agisse ou pense à sa place. Il se libère, agit et pense par lui-même. Le théâtre est action. Le théâtre-forum est une des formes de théâtre issues du théâtre de l'opprimé parmi d'autres comme le théâtre invisible, le théâtre image, le théâtre législatif.

<http://etincelle-theatre-forum.com/a-lorigine-du-theatre-forum-augusto-boal/>

⁵⁵ <http://maquete.fr/theatre-forum/>

⁵⁶ Baraka signifie ici "ça suffit !". Cette campagne fait partie d'une campagne internationale d'Oxfam qui s'appelle "Enough ! Together we can end violence against women & girls"

« Cette campagne au Maroc vise à déconstruire les stéréotypes et les idées reçues et, de manière plus large, de normes sociales presque acceptées et intégrées qui encouragent bien souvent des formes de discrimination ou de violences faites aux femmes et aux filles, soit dans le cadre familial, le cadre professionnel et aussi dans l'accès à l'espace public, à l'éducation, à la formation. Déconstruire ces normes sociales pour en proposer de nouvelles, plus tolérantes, plus respectueuses et plus égalitaires entre les femmes et les hommes et en ne travaillant pas uniquement avec les femmes, mais en ciblant les hommes, jeunes et adultes, à travers la thématique de masculinités positives mais aussi de recréer des situations qu'on pourrait penser habituelles, par exemple le harcèlement sexuel dans la rue, et interpeller le public qui participe à nos activités pour remettre en question ces habitudes-là », Responsable PJG d'Oxfam.

Aquarium a aussi introduit une nouvelle approche qu'il serait pertinent d'exploiter pour créer des messages adéquats à chaque région,

« On travaille avec les associations locales et forme les jeunes au niveau local pour monter des pièces de théâtre », Aquarium.

Le théâtre-forum a aussi été utilisé avec d'autres formes d'art. Il s'agit de l'action du mouvement Zanka Bla Violence⁵⁷, une initiative qu'Oxfam a appuyée. La Responsable du PJG explique cette action :

« Portés par trois jeunes artistes (deux jeunes hommes et une femme), cette initiative cherchait à sensibiliser sur le harcèlement sexuel dans la rue et a donné naissance à deux productions artistiques » :

- Zanka Lab : La première expérience concerne la problématique de l'acceptation passive des VG dans l'espace public. Les comédiens ont mis en scène des hommes assis dans un café et qui observaient une situation de violence à l'égard d'une femme sans bouger. Ils ont voulu « créer dans un camion tout un univers où il y a différentes expériences (interactives et multi-sensorielles) que les gens vont vivre et qui ont un rapport direct avec la question du harcèlement sexuel et des violences à l'égard des femmes dans l'espace public. On l'appelle le Zanka Lab parce qu'on essaye de créer les expériences dans une sorte de laboratoire urbain (camion) mais qui se matérialise par des informations »⁵⁸.

La deuxième expérience invite les visiteurs du camion à vêtir un mannequin masculin et un mannequin féminin en se posant les questions suivantes : à quoi ressemble un homme qui ne harcèle pas ? Comment une femme doit-elle s'habiller pour ne pas se faire harceler ? A la fin, un débat est organisé autour de ces questions.

- Théâtre-forum : Partant du principe et de la conviction que l'art est un bon moyen pour porter les valeurs que l'on souhaite véhiculer, les comédiens ont monté une pièce de théâtre sur la base de leur recherche et leur propre expérience personnelle. « La pièce de théâtre est mélangée avec une petite vidéo, des citations ou des chiffres sur les violences de genre, etc. A la fin, on va questionner

⁵⁷ Rue sans violence. Voir : <https://www.facebook.com/zankablaviolence/>

⁵⁸ Propos de Soufiane Guerraoui, comédien et fondateur du projet. Sur : https://www.youtube.com/watch?time_continue=27&v=iE-Mb84gL_c

le public : qu'est ce qui les a interpellé, qu'est-ce qu'ils feraient différemment, pourquoi, etc. et de monter sur scène pour rejouer la pièce. A la fin de la représentation, il y a un questionnaire pour avoir des informations sur ce que les gens ont retenu, s'ils jugeaient que c'était efficace ou non, s'ils allaient changer leur comportement et pourquoi », Responsable du Projet JG.

Le collectif Zanka Bla Violence a sillonné le Maroc et a fait halte dans les grandes villes (Fès, Tanger, Casablanca, Marrakech) dans le camion Zanka Lab itinérant pour sensibiliser les gens, à travers l'art, sur du harcèlement sexuel dans l'espace public, cherchant à questionner le phénomène, à ouvrir le débat et mener le public à sortir de sa passivité face à un acte de violence envers une femme et réfléchir à ce qu'il pourrait faire ou ce qu'il pourrait changer.

Pour dénoncer le même phénomène épineux du harcèlement sexuel dans la rue, le mouvement Zanka Dialna⁵⁹ a opté pour défiler dans la rue afin de se réappropriier l'espace public.

« Une femme ne peut pas marcher tranquillement dans la rue quel que soit son accoutrement, quel que soit âge », ZD.

Convaincues du fait que *« l'art est une manière de décrier certaines injustices »*, le mouvement a choisi pour une performance artistique, encadrée par deux artistes chorégraphes et spécialistes de l'improvisation, Lisa Dali et Salima Moumni⁶⁰. Les femmes ont ainsi organisé des marches lentes en silence, dans un calme absolu dans la ville de Rabat. Chaque femme du groupe a voulu *« marcher, en étant fière, en prenant son temps, sans presser, sans changer de trottoir, sans baisser les yeux, sans regarder derrière soi. Marcher à la conquête de la rue, à la conquête de l'égalité, à la conquête de la justice »*⁶¹.

« La liberté de circuler doit être aussi pour la femme. Se sentir en sécurité dans la rue est un droit fondamental dont doit bénéficier la femme aussi... Selon des études, le parcours d'un homme dans la journée est linéaire, par contre, la femme utilise plus l'espace public, elle passe plus de temps dans la rue ; elle accompagne les enfants à l'école, fait les courses, va au travail, etc. et c'est elle la plus violentée », ZD.

Le dessin s'est révélé aussi comme un bon moyen pour sensibiliser le public. Le CEAF a organisé divers ateliers de peinture pour les femmes et les enfants. Citons ici, comme exemple, l'activité intitulée "Avec nos doigts, nous dessinons les rêves des femmes"⁶² pour célébrer la Journée Internationale des droits des femmes (Mars 2017) qui a regroupé des élèves des collèges et lycées de la ville de Chefchaouen et qui s'est déroulée sur une place publique (Place Ghaza). Cette activité a été réalisée dans le cadre du projet « Renforcement de l'égalité entre les sexes et appui aux femmes victimes de violence au Nord du Maroc »

⁵⁹ Zanka Dialna n'est pas une association. C'est un mouvement né spontanément, suite à des discussions au sein d'un groupe de parole qui a pour objectif de libérer la parole de femmes et de créer des débats constructifs. *« Celles-ci ont essayé d'écrire comment on peut vivre la rue sûre et sécurisée »*. Le mouvement rassemble aujourd'hui près de 12.000 citoyennes et citoyens et vise à remédier à l'insécurité et l'irrespect que vivent les femmes dans la société.

⁶⁰ https://www.huffpostmaghreb.com/entry/zankadialna-le-mouvement-pour-lappropriation-de-lespace-public-au-maroc-par-les-femmes_mg_5b9fad4e4b013b0977cfe51

⁶¹ <https://www.welovebuzz.com/zanka-dialna-le-mouvement-qui-vous-permet-mesdames-de-marcher-dans-la-rue-sans-rien-craindre/>

⁶² "بأناملنا نرسم أحلام النساء"

porté par ATED en partenariat avec PRODIVERSA et financé par l'Agence Andalouse de Coopération Internationale au Développement.

2. L'utilisation de la culture pour sensibiliser

a. Ecriture de nouvelles

QDM, en partenariat avec une association locale à Fquih Ben Salah, les Mains Amane, a réalisé des ateliers pour la production de nouvelles non stéréotypées, écrites par les enseignant.e.s et les élèves. A partir de cette création, les participant.e.s ont organisé des lectures publiques.

«Un des enseignants a produit une nouvelle écrite où un homme est dans l'expression de ses sentiments : pleurer, tendresse... Un homme ne doit pas pleurer, ne doit pas exprimer ses émotions. Finalement il se retrouve à être formé à une communication dans la violence. C'est le mode de communication qu'on apprend aux hommes. Et on se rend compte qu'il est difficile de passer sur un autre mode. Les hommes, auteurs de violences, disent qu'ils n'ont que ce moyen là pour s'exprimer. Ceux qui ont fait un travail sur eux-mêmes, aimeraient communiquer de manière différente, mais ils n'ont pas appris. Quand on casse ces dynamiques, on arrive à créer quelque chose », QDM.

De son côté, MZC à Chefchaouen, mène actuellement une action centrée sur la lutte contre les VG.

« Après la réalisation d'un guide sur les dynamiques des ateliers avec les professeurs, une activité d'écriture a été menée impliquant les élèves qui devaient élaborer une histoire courte sur les violences faites aux femmes et comment les dépasser », MZC.

b. La culture populaire

MZC a mené une activité forte intéressante sur les proverbes marocains.

Si on se réfère aux spécialistes, les proverbes interprètent un savoir commun, appartenant au patrimoine linguistique (J.C d'Anscombe)⁶³. Dans les différentes cultures, les proverbes véhiculent des valeurs et des normes sociales dont s'inspirent les membres de la communauté, et plus particulièrement celles qui contribuent à la construction des identités masculines et féminines. Avec d'autres moyens (chansons, contes, coutumes, etc.), ils servent à perpétuer et enraciner dans l'imaginaire collectif et dans les vécus individuels les rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société⁶⁴, plaçant les femmes et les hommes dans des positions sociales différentes et hiérarchisées.

Ainsi, les proverbes véhiculent et nourrissent des stéréotypes sexistes, confinent les femmes dans des positions inférieures aux hommes et légitiment les VG.

⁶³ Spécialisé dans la morphologie, la sémantique et la pragmatique au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) à Paris .

⁶⁴ <http://www.revue-signes.info/document.php?id=3894>

L'activité de MZC intitulée "Construisons nos proverbes", considérée comme une bonne pratique à visibiliser et à partager, a consisté en ateliers de réécriture de ces proverbes utilisant un langage non sexiste et transmettant des messages d'égalité entre les sexes⁶⁵.

La même association, à l'occasion du 8 Mars, a organisé une campagne "Mes mains au henné" - "محنية يدي", faisant allusion à une citation qui se dit lorsqu'une femme ne fait pas quelque chose (le ménage, le repas,...) : « *qu'est ce qui t'arrive, tu as le henné à la main ?* ». C'était une manière de faire la grève indirectement dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes.

3. Utilisation d'autres moyens créatifs pour sensibiliser

a. Le Tribunal Symbolique des Femmes

L'UAF organise chaque année le Tribunal Symbolique des Femmes (TSF). En mars 2018, le 17ème Tribunal Symbolique des Femmes a eu lieu à Tanger sous la thématique "La féminisation de la pauvreté".

« Au-delà des formes classiques de mobilisation et de revendication, le Tribunal des Femmes se distingue comme une expérience particulière et novatrice qui crée l'événement chaque année, suscite des débats publics et interpelle l'ensemble des acteurs. Toutefois, il ne s'agit pas de faire le procès des individus, mais le procès des lois, des mécanismes et des mesures de protection. Il est aujourd'hui reconnu comme une institution informelle qui fait porter la voix des femmes à l'opinion publique et aux décideurs. Il tient ses assises aux alentours de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, sur des thèmes relatifs à la violence faite aux femmes, au Code de la famille, le droit à la propriété, la femme immigrée, les filles mineures, le travail domestique, etc. »⁶⁶.

Il se compose de :

- Un jury formé de femmes et d'hommes (magistrat.e.s, avocat.e.s, souvent des bâtonniers et bâtonnières de renommée, défenseur.e.s de droits humains, représentant.e.s des associations de femmes, de droits des enfants, des partis politiques, des parlementaires.
- Un.e président.e, choisi.e sur la base de critères bien précis ; il s'agit souvent de défenseur.e de droits humains de grande notoriété.
- La défense : constituée essentiellement d'avocat.e.s mais aussi de défenseur.e.s des droits humains, des droits des femmes, des droits des enfants. Quelques fois, des spécialistes sont associés à la défense, comme les psychologues, les sociologues, etc.
- Le ou la procureur.e.
- Les femmes témoins : sont l'élément-clef du Tribunal. *« leur témoignage constitue l'objectif principal, voire l'essence même du Tribunal. Leurs récits*

⁶⁵ Un travail qui sera bientôt publié, selon le coordinateur de MZC à Chefchaouen.

⁶⁶ Latifa Jbadi. Le Tribunal des femmes, la voix qui porte. Intervention lors de la Rencontre Internationale «Du dire au faire » de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval 10 au 13 septembre 2008.

forts et émouvants relatent crûment leurs vécus, leurs douleurs, les sévices qu'elles ont subis, les réactions de l'entourage et de leur famille, leur ignorance et leur perception des lois, les retombées dramatiques de l'application aveugle de lois discriminatoires et injustes, mais aussi la façon dont elles ont été traitées par la police et le système judiciaire de façon générale»⁶⁷.

- Le public ciblé : constitué principalement de magistrat.e.s, d'avocat.e.s, de représentant.e.s du gouvernement, de parlementaires, de théologiens, de représentant.e.s de la société civile, des médias, etc.

« L'assistance partage avec ces femmes des moments de fortes émotions, dans le silence, l'empathie et le respect de leur courage et de leurs douleurs, les larmes aux yeux le plus souvent. Écoutant des heures durant les témoignages, l'assistance est fortement sensibilisée et acquise généralement à la cause »⁶⁸.

A la fin et après délibération du jury, *« le prononcé de jugement est lu solennellement, faisant référence aux instruments internationaux, de la déclaration des droits de l'homme à la CEDAW, aux dispositions relatives spécifiquement aux droits fondamentaux objet de la session du Tribunal, ainsi qu'à la constitution. Partant des témoignages et des plaidoiries, il dresse un état des lieux et une qualification des violations relevées et relate ses décisions qui sont en fait des recommandations de réformes de lois, des politiques publiques, des mesures spécifiques, des mécanismes... »⁶⁹.*

Après le Tribunal, ce même jugement, plus développé, est diffusé auprès des médias, des décideurs et autres acteurs.

Le TSF est non seulement un outil de sensibilisation et de conscientisation mais aussi de plaidoyer et de proposition.

b. La radio /La télévision/Les réseaux sociaux

La radio communautaire "Mères en ligne"⁷⁰ mise en place par l'association 100% Mamans, donne la parole aux mamans pour sensibiliser le public aux multiples formes de violence vécues par les mères célibataires dans la société et d'ouvrir le débat sur les lois existantes dans la matière et les solutions proposées afin de garantir les droits de ces mères et de leurs enfants.

C'est aussi un outil de plaidoyer et de sensibilisation très important. Les mamans ont été formées afin de gérer elles-mêmes cette radio⁷¹.

⁶⁷ Idem

⁶⁸ Idem

⁶⁹ Idem

⁷⁰ Mères En Ligne, première radio des mères célibataires. Considérée comme un outil de plaidoyer, permettant aux mères célibataires de se réapproprier la parole dans l'espace public, sensibiliser les acteurs locaux sur leur exclusion et rendre visible leurs revendications. Un projet financé par l'Union Européenne en partenariat avec le MFSEDS via l'Agence de Développement Social dans le cadre du programme de soutien de l'UE au Plan gouvernemental de l'égalité entre l'homme et la femme 2012-2016 au Maroc

⁷¹ Voir la partie « Par les pairs ».

La Voix de la Femme Amazighe utilise aussi une radio pour sensibiliser et toucher le maximum du public, notamment amazighe, en utilisant les radios associatives sur Internet⁷².

Ajoutons, ici, la bonne pratique du Réseau Anaruz avec la création de spots publicitaires diffusés à la radio et à la télévision en 2012. Tout récemment, Anaruz a lancé des capsules sur 4 thématiques importantes : l'article 16 du Code de la Famille (qui concerne la notification des actes de mariage), la reconnaissance de la filiation, le mariage des mineures, la polygamie. Ces capsules sont publiées sur la page Facebook et le site web d'Anaruz⁷³.

c. Les jeux / le sport

Beaucoup d'associations optent pour d'autres méthodologies ludiques se basant sur des jeux individuels ou collectifs permettant de sensibiliser ou de former.

C'est le cas, par exemple de MZC qui a réinventé un jeu connu et l'a adapté pour sensibiliser sur les questions de genre. Il s'agit du jeu de l'Escargot. Les participant.e.s jettent des dés et en fonction du nombre de points obtenus, ils/elles peuvent avancer. Face à un obstacle, les filles sont doublement pénalisées, comme par exemple le mariage des mineur.e.s. Dans une telle situation, le débat est ouvert avec les participant.e.s pour analyser les conséquences de tel ou tel obstacle et ses répercussions quand il s'agit de filles ou de garçons.

MZC a utilisé ce jeu pour sensibiliser les élèves ainsi que les parents.

Quant à l'association Alamal, lors des ateliers avec les femmes, l'animatrice utilise des poupées permettant aux participantes de parler à travers ces jouets ou de montrer les sévices subis sur les corps de ces poupées, etc. Un débat est déclenché afin de conscientiser les femmes si tel acte est considéré comme violence et pour quelle raison, ce qu'il faut faire pour stopper cette violence, à qui en parler, où s'adresser, etc.

ARFEDEC aussi utilise différents jeux avec les élèves dans les établissements scolaires pour les sensibiliser aux questions de genre et de violences.

Dans une commune dans la Province de Larache, Oxfam a opté par la création d'une équipe de football mixte (garçons et filles) pour encourager l'égalité dans le sport.

« Au début, il y a une réticence mais quand on a vu les filles bien jouer, marquer des buts,... cela a changé ».

⁷² www.e-joussour.net

⁷³ <https://www.facebook.com/reseau.anaruz/> et <http://anaruz.ma/category/videos/>

d. A travers des us et coutumes

L'association Alamal Féminine de Tétouan a, de son côté, repris une tradition pratiquée très souvent par les femmes. "L'après-midi" (*A'chia*), appelée ainsi, est un moment où les femmes se réunissent chez l'une d'entre elles autour d'un thé et quelques gâteaux pour être ensemble.

L'association Alamal a repris cette coutume très répandue dans la ville de Tétouan et organise cette rencontre au local du Centre Alamal pour l'orientation familiale et profite de cette occasion pour aborder une thématique concernant les VG.

« *Les femmes aiment ces après-midis, autour d'un thé, nous arrivons à débattre de différents sujets en relation avec les femmes. C'est plus convivial...* », Alamal.

4. Collaboration avec les responsables de l'application de la loi et autres acteurs

a. Les responsables de l'application de la loi

La plupart des associations rencontrées ont insisté sur l'importance de la collaboration entre les centres d'écoute et tous les intervenants dans la lutte contre les violences de genre : juges, police, gendarmerie, auxiliaires de justice, adouls⁷⁴, les avocat.e.s, etc.

Déjà en 2008, le CEAF a pu réunir autour d'un atelier national des représentant.e.s du Ministère de la Justice, du Tribunal de Chefchaouen (particulièrement la section chargée de la justice de famille), de la Sûreté Nationale, de la Gendarmerie Royale, des associations œuvrant dans le domaine de la défense des droits des femmes ainsi que d'autres acteurs. Cette initiative nationale a porté sur « la médiation familiale », un sujet à l'époque tout récent sur la scène associative et gouvernementale⁷⁵. Cette journée d'étude et de réflexion s'est basée sur l'article 82 du Code de la Famille, entré en vigueur quatre ans auparavant (2004), qui stipule les possibilités de démarches pour la réconciliation entre les époux. Lors de cette rencontre, deux axes principaux ont été traités : le cadre législatif de la médiation et le rôle des centres d'écoute. Les participant.e.s ont pointé du doigt les différents obstacles concernant chaque axe et ont dégagé des recommandations, dont la plus grande partie est toujours d'actualité⁷⁶.

Quatorze ans plus tard, le 16 Février 2018, cette même thématique a été abordée dans le cadre d'une formation destinée aux mêmes acteurs institutionnels et associatifs sous le titre « La médiation familiale et ses techniques, une approche pour la procédure de la réconciliation ».

De leur côté, le Réseau Espace Citoyenneté, selon AMNA et l'UAF – Section de Tanger dont elles font partie avec d'autres associations et syndicats de Tanger, a organisé différentes formations pour les responsables intervenants dans la justice entre 2008 et 2010 ; chaque groupe de professionnels à part (avocat.e.s, police, etc.).

⁷⁴ Notaires du droit musulman

⁷⁵ Pour plus de détails, voir : <https://www.maghress.com/assif/3988>

⁷⁶ Idem

« C'était une formation mais aussi une sensibilisation à la problématique des violences de genre. Grâce à ces formations, nous avons cassé les barrières avec la police », Réseau Espace Citoyenneté.

« Avec la police, nous avons gagné des personnes qui ont continué à nous soutenir dans les différentes démarches », AMNA.

AFMDF a aussi organisé *« une rencontres avec le Ministère public, les assistantes sociales auprès du Tribunal, la police, la gendarmerie, la santé. Avec le soutien du Ministère de la Justice, le MFSEDS et la Commune de Tétouan ; ce qui a permis aux autres responsables de donner de l'importance à cette rencontre ».*

L'AMVEF a organisé plusieurs formations pour les juges, les avocat.e.s et les associations ; ces formations sont actuellement en cours.

Il est vrai qu'un nombre limité d'associations de défense des droits des femmes a pu collaborer et créer un partenariat durable avec les composantes des Cellules institutionnelles. Cette collaboration est tributaire des personnes responsables des entités-parties de ces cellules et de leur volonté et sensibilisation relatives à la lutte contre les VG.

b. Les collectivités locales

Le plaidoyer et la sensibilisation auprès des Collectivités Locales a été mené par deux associations parmi celles qui ont été interviewées dans le cadre de cette étude.

D'une part, l'UAF qui a mené une campagne intitulée " La protection des femmes contre la violence, responsabilité de l'Etat, de la société et des Collectivités Locales", de décembre 2007 à mars 2008. Les principaux objectifs consistaient à sensibiliser les responsables et fonctionnaires des Collectivités, les élu.e.s ainsi que les citoyens et citoyennes de la ville.

Parmi les multiples activités dans le cadre de cette campagne, on peut citer deux :

- Une journée d'étude avec la participation des élu.e.s, des parlementaires et les présidents et vice-présidents des circonscriptions de la Commune Urbaine de Casablanca, des femmes victimes de violence et les représentant.e.s des associations de femmes, des associations de quartier, etc. ;
- Une pétition "Appel à la citoyenneté" destiné aux Collectivités locales pour la création des centres d'aide et d'hébergement des femmes victimes de violence ainsi que l'apport de ressources humaines et financières aux centres associatifs

D'autre part, la campagne "Une ville sécurisée" menée par l'AMVEF avait les mêmes objectifs et qui a abouti sur la publication d'une étude sur la thématique.

« Les Communes ont des budgets qu'elles doivent mettre à la disposition des centres d'écoute et créer des centres d'hébergement, cela fait partie de leur responsabilité », AFMDF.

c. Les médias

Les associations ont aussi sensibilisé, formé ou collaboré avec les médias dans le domaine de lutte contre les VG.

MZC a réalisé des formations destinées à 35 journalistes, hommes et femmes, pour lutter contre le discours sexiste très souvent véhiculé par les médias de différents types (presse écrite, presse électronique, radio, télévision, etc.). Ces formations ont été animées par un responsable de la Direction Régionale du Ministère de la Communication Tanger - Tétouan - Al-Hoceima. Elles ont abouti à l'élaboration d'une charte d'engagement des journalistes formés à la non-discrimination entre les hommes et les femmes dans leurs travaux journalistiques et au renforcement de l'égalité entre les sexes.

L'AFMDF, de son côté, a organisé un séminaire pour sensibiliser les médias et les associations sur la thématique « Les médias régionaux et locaux, quel engagement pour les questions des femmes ? ».

« Nous avons aussi organisé un atelier de réflexion et de travail sur les niveaux et les mécanismes d'interaction entre les femmes, les travailleur.e.s dans les médias et les associations œuvrant dans le domaine des droits humains des femmes », AFMDF.

d. Autres

Les enseignants sont un groupe central pour réussir la sensibilisation et conscientisation au sein des écoles, quelque soit le niveau ciblé.

AMVEF, grâce à un partenariat avec l'Académie de Casablanca *« assure actuellement une formation destinée aux enseignants qui porte sur trois modules essentiels : la violence basée sur le genre, la Communication non violente et la médiation. Nous sommes en train d'élaborer un partenariat avec les professeur.e.s de l'enseignement supérieur ».*

Dans le cadre de la collaboration avec les Cellules du Tribunal, la même association assure des formations non seulement aux juges et à la police mais aussi aux médecins légistes et aux assistantes sociales.

« Nous faisons des groupes homogènes, chaque corps à part : la police, les médecins, les assistantes,... A la demande des médecins, nous avons introduit un 4^{ème} module, l'écoute », AMVEF.

« Les associations de parents d'élèves doivent être impliquées. Lors de nos formations, nous avons aussi travaillé sur les questions de genre et autres avec ces associations », ARFEDEC.

L'implication des parents et des enseignants est très importante. Elle est abordée dans la partie suivante (5. Sensibiliser les jeunes...).

5. Sensibilisation les jeunes, notamment dans les établissements scolaires et implication du personnel enseignant et des parents d'élèves.

Dans le domaine de la sensibilisation des jeunes sur les VG, ARFEDEC a déclaré : *« Nous avons réalisé des ateliers participatifs avec les élèves de 6^{ème} et 7^{ème}, des enfants ayant l'âge entre 10-12 ans. A partir de photos, jeux, jeux de rôles... Selon notre expérience, les élèves plus jeunes sont plus réceptifs, plus ouverts, plus participatifs. Ceux et celles de la 6^{ème} à la 9^{ème} année. ».*

De son côté, l'AFMDF a collaboré *« dans les clubs de citoyenneté au sein des collèges et lycées, durant deux ans. On s'est centré sur la violence de genre et principalement à travers des pièces de théâtre ».*

« Le niveau collège est plus intéressant », selon QDM qui a organisé des activités de sensibilisation sur différentes questions relatives au genre au sein des collèges et les lycées.

ARFEDEC a travaillé la sensibilisation sur le genre et les VG dans le cadre des clubs de citoyenneté au sein des collèges et lycées, les animatrices se sont rendues compte des résistances de la part de certains enseignant.e.s qui refusaient qu'on parle de ces violences. Il faut, donc, aussi impliquer les enseignant.e.s dans les campagnes de sensibilisation, soit comme cible ou comme animateurs et animatrices, sans bien sûr oublier les parents d'élèves.

« Il y a un intérêt particulier à travailler aussi avec les parents impliqués dans l'éducation des enfants. On essaye de monter quelque chose, on essaye de travailler ce trio : élèves – parents-enseignants et personnel impliqué dans le projet éducatif. Travailler sur la parentalité, le genre, etc. Nous sommes au début. », QDM.

« C'est très difficile de travailler avec les hommes adultes. Et plus ils sont dans des espaces de pouvoir, plus c'est difficile ; les habitudes sont construites. On va avoir plus de facilité de travailler avec les jeunes qui seront à même de se questionner, qui ont envie de se questionner et notamment parce qu'ils sont discriminés pour d'autres choses... », QDM.

« L'école doit changer de rôle d'établissement scolaire traditionnel et devenir une société pour apprendre... Pour travailler sur les valeurs, la collaboration avec l'institution scolaire est obligatoire... l'éducation aux valeurs au sein de l'école garantit plus d'efficacité... Investir dans l'enfant c'est gagner des années de travail », Chef de service des Affaires Pédagogiques à la Délégation Régionale du MENFPESRS

Il est nécessaire de sensibiliser aussi les jeunes qui sont dans d'autres circuits : formation professionnelle, à la recherche d'emploi, travailleurs, membres d'associations, etc.

« Le travail avec les enfants dans les établissements scolaires est très important, mais aussi il faut cibler les maisons de jeunes, les associations, les jeunes enseignant.e.s, etc. », AFMDF.

« Il faut travailler avec les hommes jeunes, avec les hommes adultes, c'est peut être trop tard, les perceptions et les idées reçus sont gravées dans sa mémoire, difficile à changer », avocat.

« Avec les clubs de droits humains, nous avons collaboré pour la sensibilisation des jeunes une fois par mois dans le cadre de la Commission Régionale des droits de l'Homme de Casablanca », UAF.

FLDF, section-Ouarzazate, a organisé deux événements intéressants avec les jeunes. Le premier concerne une rencontre nationale pour la créativité des jeunes, réalisée par un groupe de jeunes chaque 8 Mars pendant trois ans d'affilée en se basant sur différentes formes d'expression artistique (théâtre, musique,...), en plus des ateliers de réflexion sur l'égalité hommes-femmes. Le deuxième a concerné "les cafés-liberté" qui sont des espaces de débat entre jeunes, hommes et femmes.

L'action auprès des jeunes est très importante car ils sont plus ouverts, plus réceptifs, dans une phase de questionnements, etc. Elle est aussi nécessaire ; il faut rappeler ici que selon les données de l'ENPVEF, citée dans la première partie de cette étude, la majorité des auteurs des VG dans les espaces publics sont jeunes et ne dépassent pas 35 ans. En plus, il ressort des questionnaires et des focus-groupes que les jeunes, surtout les garçons, ont une perception très conservatrice et traditionnelle des relations et rôles de genre, comme nous l'avons vu dans la partie dédiée aux stéréotypes de genre et attitudes envers l'égalité hommes-femmes.

Les jeunes peuvent aussi être acteurs de la sensibilisation et prévention contre les VG. Ils sont porteurs d'innovation, de créativité, d'idées nouvelles, de compétences relationnelles, de compétences au niveau de l'utilisation de la technologie, etc. Il faut donc aussi penser à les mobiliser pour sensibiliser et conscientiser.

6. Sensibilisation avec les jeunes et moins jeunes

a. Par les pairs

Le terme de « pair » se réfère à deux (ou plus) personnes qui sont du même groupe social basé spécialement sur l'âge, le grade ou le statut.

On désigne par "apprentissage par les pairs" la modalité d'apprentissage entre les individus d'un même groupe ou d'une même entité. Parfois appelé apprentissage "à l'horizontal" (par opposé à l'apprentissage "vertical"), il envisage la possibilité d'apprendre avec ses collègues, des personnes extérieures, sans passer par le canal de transmission du formateur.trice, qui par sa présence (si c'est le cas) exerce une mission de facilitateur.trice⁷⁷.

Il s'agit d'impliquer les membres d'un groupe donné pour effectuer un changement au niveau individuel (celui du pair) mais aussi collectif (celui du groupe) en essayant de modifier les connaissances, croyances et comportements.

L'association 100% Mamans mène des actions de prévention depuis 2010 auprès d'un collectif très varié : mères célibataires, étudiantes, ouvrières, femmes dans la

⁷⁷ <http://www.pedagoform-formation-professionnelle.com/article-l-apprentissage-entre-pairs-se-former-entre-nous-par-nous-et-pour-nous-119416809.html>

prostitution, etc. à travers des activités collectives mais aussi d'un travail plus individuel pour chaque personne.

« Ces actions sont menées par une équipe de deux personnes dont l'une est mère-célibataire. Cette éducatrice pair, qui était prise en charge par 100% Mamans, est aujourd'hui salariée de l'association et fait un travail très en profondeur avec tout le collectif... ».

D'un autre côté, « les professionnelles de sexe, pas forcément mères célibataires, sont très volontaires dans le travail communautaire. Il y a une démarche dans 100% Mamans aussi de travailler avec ce collectif, que ce soit les mères célibataires ou les professionnelles de sexe sur la représentation communautaire... ». Il s'agit d'accompagner les éducatrices paires pour qu'elles deviennent « des relais de l'information, des messages qui se passent, atteindre vraiment bien les mères célibataires... On essaye de dépasser les barrières avec les éducatrices paires, ce qui n'est pas forcément toujours une réussite, parce que cela dépend des femmes et comment elles arrivent à mener ce rôle, elles ne sont pas toutes prêtes à être éducatrices paires même si on le pense. Mais c'est quand même, pour nous, un modèle intéressant pour essayer de garder le contact avec les collectifs et de tisser des liens vraiment dans la proximité, même après la prise en charge, pour plus de protection... ».

Dans le domaine du plaidoyer, un projet récent a permis la formation des membres du bureau de 100% Mamans, de toutes les équipes et les mamans sur tous les aspects juridiques nationaux et internationaux relatifs à la protection de la femme et de l'enfant. Il a aussi donné la parole aux mères célibataires.

« C'est un projet dans lequel on a créé des outils de communication pour faire parler les femmes : la radio⁷⁸. C'est important que le plaidoyer qui est mené ne soit pas porté que par les associations comme porte parole (ce qui est important) mais qu'il soit aussi porté par les collectifs touchés ; c'est à eux qu'on doit donner la parole, ce sont eux qu'on doit outiller pour parler de leurs droits et les responsabiliser, les autonomiser... On a aujourd'hui des mamans dotées de moyens pour s'exprimer de manière digne... La Radio, un bel outil ! On arrive à réaliser un ou deux programmes chaque semaine ».

Cette radio, considérée comme ou outil de sensibilisation et de plaidoyer, a permis « aux mères célibataires de s'approprier la parole dans l'espace public, sensibiliser les acteurs locaux sur leur exclusion et rendre visible leurs revendications. Les mères célibataires animatrices présenteront elles-mêmes les émissions de la radio, la grille de programmation et leur processus de formation en journalisme social »⁷⁹.

b. Agents de changement, parajuristes, relais

En se basant sur la même idée de l'éducation par les pairs mais en utilisant des termes différents, Oxfam a formé des personnes dénommées "Agents de changement".

⁷⁸ Voir aussi la partie " Autres moyens créatifs pour sensibiliser "

⁷⁹ <http://radiomeresenligne.ma/meres-en-ligne-premiere-radio-des-meres-celibataires-au-maroc-demarre/>

« Lors des ateliers sur le diagnostic participatif, des personnes ont été identifiées, celles qui ont montré l'intérêt, qui ont beaucoup participé,... l'association les a recontactées pour voir si elles étaient disponibles et si elles voulaient jouer le rôle d'agents de changement/ agents de relais ».

« Ces groupes de personnes ont été formés dans diverses thématiques : conventions internationales, formes de violence, masculinités positives, égalité, dispositifs légaux, en plus du côté artistique (théâtre-forum, etc.)... Ils sont formés de catégories différentes : jeunes diplômés, enseignants, femmes au foyer, travailleuses dans le secteur agricole,... ».

A travers ces formations, Oxfam a cherché à autonomiser et renforcer les capacités de ces agents de changement afin qu'ils jouent le rôle de formateur/formatrice dans leur douar, d'intervenir en cas de violence pour dénoncer, orienter les femmes victimes et leur expliquer quelles sont les procédures légales à suivre. Leur rôle ne se limite pas aux deux ans du projet mais va au-delà.

Oxfam a aussi veillé à ce qu'il y ait le même nombre de femmes et d'hommes dans chaque commune pour respecter et créer le contexte d'égalité et de parité qui est le point central du projet.

« On a pu voir une évolution des mentalités et des pratiques. Parce que les jeunes formés et accompagnés comme 'agents de changement' avaient pris position, dans leur discours, contre les violences faites aux femmes et ont bien intériorisé ce qu'ils ont appris... Comme un jeune qui a déclaré qu'il avait avant des attitudes violentes à l'encontre de sa sœur. Après avoir participé à ce projet, il a revu sa façon de faire et avait des relations plus respectueuses avec elle ».

Ce groupe de jeunes composé d'une vingtaine de filles et de garçons s'est extrêmement approprié la thématique de la lutte contre les VG, selon Oxfam. Lors de la campagne "Baraka !", ce groupe s'est impliqué dans la création d'une petite pièce de théâtre basée sur leur propre expérience de violences personnelles ou communautaires.

« Ce sont eux qui ont proposé le contenu de la pièce et l'ont jouée... Les jeunes de ces douars s'impliquent vraiment. Maintenant, même s'ils ne sont plus directement concernés par le projet, ils s'impliquent dans les activités. Une de nos réussites, cette équipe de jeunes⁸⁰ ».

L'association VFA a compté sur l'appui de la même figure plus ou moins de ces agents. Ils ont l'appellation de "parajuristes", des personnes qui ont reçu des formations dans le domaine juridique et peuvent orienter les femmes victimes de violences des démarches à faire, dans les communes ou douars où il n'y a pas d'association pour les orienter et les accompagner.

Ces figures de relais peuvent aussi être de jeunes associations locales qui, très souvent, manquent de moyens et de formation. MRA, par exemple, a développé une action de soutien et de renforcement des capacités des associations en dehors de Casa-Rabat et qui se trouvent dans des régions assez marginalisées (Taza, Hajeb, Chichawa, Ouarzazate, Errachidia) mais aussi dans d'autres villes, comme Agadir et Larache. Grâce à cette

⁸⁰ Bénévoles, ces jeunes sont seulement indemnisés par rapport à leur déplacement ou autre.

action et en partenariat avec ces associations, MRA a édité des guides de bonnes pratiques destinés aux autorités publiques⁸¹. Certaines de ces associations ont pu développer des relations de partenariat avec la Santé et la Police (à Hajeb et à Taza).

C'est aussi l'exemple de l'association Alamal qui a un programme de renforcement de capacités de certaines associations qui se trouvent dans la région de Tétouan (M'diq, Oued Laou), notamment pour les outiller en matière des premiers services aux femmes victimes de violence, notamment l'écoute.

7. Sensibilisation aussi en langue amazighe

Il est important de prendre en considération une grande partie de la population marocaine qui est souvent discriminée à cause de la langue, surtout les femmes.

« Elles ne connaissent pas les lois parce que la sensibilisation et l'information existent seulement en langue arabe, la vulgarisation en amazighe n'existe pas... Même si les femmes veulent dénoncer la violence, elles laissent tomber face aux difficultés de la langue » », VFA.

« Elles ne trouvent pas la possibilité de traduire à l'amazighe dans les administrations et les tribunaux, elles ne connaissent que cette langue... Souvent, une femme va signer des papiers sans savoir ce qu'ils contiennent, comme le cas d'une femme qui a signé des papiers concernant son divorce, alors que le mari lui a fait croire que c'est pour un voyage à la Mecque. C'est une violence institutionnelle, une violence linguistique qui s'ajoutent aux autres ».

Dans le centre d'écoute et d'orientation aux femmes victimes de violence de l'association VFA, la langue véhiculée est l'amazighe quand les victimes ne connaissent pas l'arabe. VFA a aussi organisé des ateliers de vulgarisation en amazighe dans différentes zones du pays (Agadir, Khénifra, Tinghir, Azilal, Nador, Al-Hoceima, etc.) pour sensibiliser les femmes à leurs droits.

8. Travail avec les hommes, travail sur les masculinités

Les associations de femmes et féministes ont toujours travaillé les thématiques en relation avec les droits des femmes et plus précisément la lutte contre les VG dirigées essentiellement aux femmes ou, plus récemment aux institutions de l'Etat. Ceci à travers la sensibilisation et la formation des femmes à leurs droits, le renforcement de leurs capacités, l'empowerment économique et politique, etc. ainsi que le plaidoyer auprès des instances étatiques.

« Pour nous, depuis 2015, l'idée était de sortir de ce schéma-là et travailler aussi avec les hommes et les jeunes avec cette notion de masculinité positive. Ne pas laisser une partie de

⁸¹Voir le paragraphe « Elaboration d'études et de rapports sur les violences de genre »

la population concernée par cette thématique.... C'est sûr que, d'un côté, c'est important que les femmes soient conscientes de leurs droits et de comment elles peuvent réclamer leur droits mais on a considéré que c'était aussi important d'inclure les hommes pour qu'ils ne se retrouvent pas exclus de la thématique et qu'ils ne comprennent pas forcément les objectifs et qu'est ce qu'ils ont aussi à gagner dans ce changement d'attitudes et de mentalité et qu'est ce qu'ils ont à gagner d'être dans un environnement égalitaire entre les femmes et les hommes », Oxfam

« Il ne faut jamais oublier que l'objectif principal c'est de rééquilibrer les rapports pouvoirs et d'être sur une dynamique d'autonomisation des femmes. Donc, il ne faut pas travailler uniquement avec les femmes mais toujours en parallèle dans des processus en genre et masculinités pour les deux », QDM.

Mobiliser les hommes sur les questions de genre et plus particulièrement sur les masculinités est un vrai défi.

«Faisant partie du groupe dominant, privilégié, ils n'ont aucun intérêt à se réunir, contrairement aux femmes qui se réunissent assez naturellement face à une situation injuste ou pour trouver des solutions à leurs difficultés. Pour les hommes, ce n'est pas toujours le cas », QDM.

Pourtant QDM et FLDF-Section de Ouarzazate ont tenté de relever ce défi en travaillant avec des artisans qui avaient formulé des besoins en formation sur d'autres thématiques (commercialisation, comptabilité, français et autres). Les associations ont introduit les droits humains, les stéréotypes, le genre et les masculinités.

« C'était un petit groupe, entre 10-15 personnes mais qui ont continué jusqu'à la fin... le facilitateur (un homme, c'est très important pour faciliter la communication) a traité différents sujets les amenant à se questionner sur des thématiques comme la violence à l'égard des femmes, le harcèlement sexuel, la prostitution, etc. », FLDF.

Mais ces associations auraient aimé impliquer les hommes de l'entourage des femmes déjà engagées dans des activités de renforcement de leurs capacités, afin de travailler en parallèle avec les deux sexes.

« Avec les femmes, sur les questions d'empowerment et avec les hommes sur la déconstruction des masculinités hégémoniques de manière qu'à terme pouvoir faire des groupes mixtes et construire ensemble des relations égalitaires, travailler sur la coresponsabilité du travail reproductif. Parce qu'on travaille avec les femmes sur leur entrée dans le marché du travail, dans le travail productif, il ne s'agit pas de surcharger les femmes, de développer la triple journée pour elles. Il faut que les hommes s'impliquent dans la réalisation des tâches domestiques et la responsabilisation», QDM.

Mais, malheureusement, cela n'a pas pu se faire.

QDM a impliqué des groupes de jeunes hommes activistes pour travailler ensemble sur les masculinités et aussi auprès d'autres jeunes hommes qui se ne retrouvent pas dans le modèle de masculinité défini par les normes sociales, *« étant donné les discriminations pour d'autres raisons... des jeunes de classes populaires discriminés parce qu'ils sont jeunes, pauvres, qui ne trouvent pas de travail,... ou d'autres hommes qui ne souhaitent*

pas, qui ne se reconnaissent pas dans ce modèle hégémonique et qui ne trouvent pas d'espace pour développer des masculinités différentes, plus égalitaires ».

D'où la collaboration avec Maroc Volontaires, une association de jeunes qui travaillent à partir de l'art pour la déconstruction des stéréotypes et la création artistique non stéréotypée avec de jeunes photographes, metteurs en scène de théâtre, etc. Citons, ici, l'œuvre de la jeune photographe Chaimae Chekkar qui déconstruit les préjugés liés au genre et à la masculinité, à travers une série de photographies qui réinventent ces concepts intitulée "Anta/Anti" "أنت"⁸². Elle s'est basée sur deux couleurs, le rose et le bleu, qui véhiculent des stéréotypes genrés (le rose correspondant aux femmes, le bleu aux hommes) pour mieux transmettre son message.

«Nous avons utilisé ces couleurs de manière à contredire ces préjugés. "أنت" (ANTA/ANTI) c'est tout simplement l'Homme en général, sans aucune classification de genre», Chaimae Chekkar⁸³.

QDM a aussi mené une action intéressante sur les représentations des paternités au niveau des hommes, des femmes, des pères ou qui ont un père, acteurs impliqués professionnellement dans des rôles de pères, des enseignants et personnel dans l'éducation nationale, professionnels de santé qui sont en lien avec les pères (au moment des grossesses ou autre), etc. Ceci à travers le théâtre-forum avec Théâtre Aquarium, la réalisation de vidéos, des ateliers animés dans des écoles, des associations, avec des jeunes, etc.

Une autre bonne pratique à ce niveau-là sur les masculinités c'est l'échange d'expérience avec des associations d'Amérique Latine qui ont une expérience dans ce domaine. Ces associations font partie du Réseau Femmes du Monde qui englobe aussi des associations d'Europe et d'Afrique dont QDM et FLDF.

L'AMVEF, dans le cadre d'un projet d'une année, a tenté de travailler avec les hommes auteurs de violence. *« Ils sont venus d'eux-mêmes... c'est un travail très dur, très prenant... en plus coûteux ; il nécessite beaucoup d'énergie. Nous avons, malheureusement arrêté ».*

Inclure les hommes, c'est indispensable dans les actions de lutte contre les VG. Mais il faut aussi trouver des espaces possibles mixtes pour pouvoir avancer.

« Il faut inclure les hommes. Il ne faut pas faire des sensibilisations qui ne touchent pas que les femmes. Apprendre la mixité même dans ces espaces là, peut être les 1ers ateliers séparés mais après imaginer des ateliers ou de manière volontaire, les hommes et les femmes s'associent pour débattre... mais il faut rendre mixtes les espaces de sensibilisation sinon... c'est un peu partiel, ça manque un peu de profondeur. On peut arriver à trouver des espaces avec des tout petits groupes où il y a des débats possibles ensemble, pour canaliser les débats, les préjugés, inclure les personnes des collectifs... comme moteur de changement et de ce débat », 100% Mamans.

⁸² Ce travail a été réalisé après à une formation organisée par Maroc Volontaires, dans le cadre d'une résidence d'artistes, visant à reconstruire les stéréotypes fondés sur le genre. La résidence a accueilli différents artistes venant de tous bords : la photographie, la vidéo et le théâtre.

⁸³ <http://www.2m.ma/fr/news/chaimae-chekkar-la-photographe-qui-donne-sa-propre-definition-du-genre-et-de-la-masculinite-20190118/>

9. Elaboration de ressources pédagogiques

Face à l'insuffisance d'outils pédagogiques sur l'égalité de genre, QDM a élaboré un matériel intéressant qui s'est basé sur l'intégration des questions de genre dans la méthodologie constructiviste de Paulo Freire⁸⁴.

« On travaille avec une démarche d'éducation populaire qui est basée sur le vécu, l'analyse du contexte dans lequel on évolue à partir de nos pratiques quotidiennes pour proposer des transformations à partir des gens qui vivent ces situations là... On a un coffret, une mallette pédagogique⁸⁵ pour travailler différentes thématiques : le mariage des mineures, la polygamie, la participation politique des femmes, les inégalités économiques, un manuel sur corps et pouvoir qui intègre les questions du harcèlement sexuel notamment. Ce matériel est composé de vidéos tournées avec des acteurs marocains dans lequel on a inversé les rôles des femmes et des hommes. C'est un outil assez puissant. Le fait d'inverser les rôles rend visibles les discriminations qu'on ne voit pas au quotidien, quand elles sont vécues par les femmes c'est tellement naturalisé qu'on ne les identifie pas... Dans une vidéo, c'est un mec qui se fait harceler... ça crée débat ...On a toute une palette d'outils pour après aller compléter le travail par le théâtre. On utilise le théâtre-forum, le théâtre de l'opprimé et les cartographies... ».

MRA a aussi publié le manuel *«Faisons des droits humains une réalité : programme d'éducation sur les droits humains et juridiques des femmes au Maroc »*⁸⁶ pour animatrices, élaboré par le Bureau Régional en partenariat avec plus de 35 associations marocaines des droits des femmes et associations de développement local dans les différentes régions du Maroc. Il comporte plus de soixante-dix fiches pour animer des ateliers portant sur les droits humains des femmes : concept de droits humains, droits au sein de la famille (mariage, divorce, filiation), droits au développement juste, à la propriété, à l'éducation, à la santé, etc.). Neuf de ces fiches sont consacrées directement aux VG sous la thématique "Droits humains des femmes à une vie sans violence".

Au niveau régional, on peut citer ARFEDEC qui a élaboré des guides pédagogiques pour sensibiliser le public, comme par exemple le "Guide des activités de sensibilisation sur l'égalité des chances" destiné aux collégiens et lycéens, réalisé grâce à un partenariat avec

⁸⁴ Paulo Freire est un pédagogue brésilien qui a largement influencé les théories et les pratiques pédagogiques actuelles. Sa conception de l'éducation comme un processus de conscientisation émancipateur a inspiré des éducateurs, des formateurs et autres « facilitateurs » du monde entier.

⁸⁵ Elaboré dans une optique d'éducation populaire, le coffret pédagogique « Le Monde du Revers dans le Pays de Jamais » permet de travailler les inégalités et discriminations de genre. Ce matériel pédagogique a reçu le premier prix du Concours Genre de la GIZ - international 2014.

«Le Pays de Jamais» inverse les rôles sociaux des femmes et des hommes afin de rendre visibles les rapports de pouvoirs et de domination des hommes envers les femmes, les inégalités que ces rapports produisent, ainsi que le fait qu'ils ont été naturalisés par les femmes, les hommes et la société. Deux livrets sur la triple journée des femmes et la prise en charge des femmes victimes de violence sont aussi utilisés bien que non édités.

<http://www.quartiersdumonde.org/asociation/pagina?id=260&locale=fr>

Ce matériel est diffusé après formation.

⁸⁶ «لنجعل حقوق الإنسان حقيقة : برنامج للتربية على الحقوق الإنسانية و القانونية للنساء بالمغرب»

Manuel disponible sur le site : [http://mrawomen.ma/wp-](http://mrawomen.ma/wp-content/uploads/doc/guide_education_droits_HUmain_Maroc_v2.pdf)

[content/uploads/doc/guide_education_droits_HUmain_Maroc_v2.pdf](http://mrawomen.ma/wp-content/uploads/doc/guide_education_droits_HUmain_Maroc_v2.pdf)

MZC qui, elle aussi, a édité un guide des dynamiques intitulé "Guide méthodologique : en éduquant à partir de l'égalité"⁸⁷.

10. Elaboration d'études et de rapports sur les violences de genre

Beaucoup d'associations de femmes qui œuvrent dans le domaine de lutte contre les VG publient, chaque année, les rapports concernant les cas des violences enregistrés dans leur centre d'écoute ou autre. En outre, certaines ont aussi réalisé des études dans ce domaine.

La recherche-action est nécessaire pour la sensibilisation en matière de lutte contre les VG. « Elle permet la production de la connaissance, la récolte des informations, d'approfondir le débat sur chaque question,... », MRA.

Voici quelques rapports et études retenus comme bonnes pratiques à partager⁸⁸ :

- A part le kit de formation cité plus haut élaboré par MRA, cette association a produit de nombreuses études et rapports qu'on peut trouver sur son site⁸⁹ parmi lesquels il y a un Protocole de suivi sur la réponse de l'Etat à la violence faite aux femmes (Santé, Tribunal et Police) réalisé par MRA en collaboration avec les associations partenaires.
- Des études de l'AMVEF, comme par exemple "Casablanca, Alger, Tunis : Femmes unies contre la violence. Analyse de l'expérience maghrébine en matière de violences subies par les femmes" et "Pratiques d'associations marocaines de lutte contre les violences du genre. Quels apprentissages ? quels acquis pour les femmes victimes de violence ?"⁹⁰.
- ATED a réalisé une étude en 2008 une étude intitulée "Programme contre la marginalité et l'exploitation féminine : Femmes en situation difficile. Résultats d'une étude de terrain", en partenariat avec SODEPAU.
- Le CEAF a publié un "Guide pratique pour lutter contre les violences à l'égard des femmes au profit des centres d'écoute de la Province de Chefchaouen" en 2017. Parmi les objectifs de ce guide, on peut citer : l'amélioration des services au bénéfice des femmes victimes de violences à travers l'appropriation des principes fondamentaux dans ce domaine, le renforcement de la coordination entre les différents intervenants, l'élaboration d'une cartographie incluant les acteurs dans le domaine de la lutte contre les violences dans la Province de Chefchaouen.

⁸⁷ «Guía Pedagógica: Educando desde la igualdad ». Un guide de dynamiques qui se présente comme un matériel pédagogique destiné aux agents éducatifs dans le système de l'éducation marocaines. Il a pour objectif de promouvoir les valeurs coéducatives dans et en dehors de la classe, dans une perspective d'égalité, de participation et de droits humains, invitant à la réflexion et analysant les formes de discrimination basées sur le genre.

⁸⁸ Il y a plein d'autres études et rapports, les exemples qui sont cités concernent certaines publications évoquées lors des entretiens pour cette étude.

⁸⁹ <http://mrawomen.ma/fr/our-resources/practical-resources/>

⁹⁰ Publié en coopération avec Oxfam et d'autres associations

- Un guide sur le harcèlement sexuel est en cours d'élaboration par Oxfam avec des étudiant.e.s de l'Université de Rabat et Mohammedia, à travers des ateliers de discussion et débats.
- Les rapports et études d'Anaruz⁹¹ dans différentes thématiques sur les VG, qu'on peut trouver sur le site du Réseau avec des kits de formation. Le réseau, créé en 2004 compte 39 associations réparties dans différentes villes du Maroc et dont la coordination est actuellement à l'association Mains Solidaires (créée en 2000) de Larache qui a, elle-même une longue expérience dans le domaine de la lutte contre les VG. Il dispose d'une coordination nationale et de six coordinations régionales (Orient, Fès-Meknès, Er-Rachidia, Ben Guerir-Marrakech, Nord et Rabat-Casa).

Le Réseau contribue au renforcement des capacités des associations pour lutter contre les violences à l'égard des femmes, grâce à des formations dans ce domaine (écoute, création de bases de données unifiée, etc.), la sensibilisation et le plaidoyer.

- Les rapports annuels des Centres Annajda, réalisé par l'UAF chaque année et qui regroupe tous les cas de violence d'une quinzaine sections de l'association (Tanger, Kénitra, Marrakech, Casa, Agadir, Er-Rachidia, Larache, Marrakech, etc.). Pour 2018, ces centres ont reçu 9.500 cas de violence, les femmes représentant 92%, les filles 5,50% et les hommes 2,5%. Les femmes entre 18 et 39 représentent 68% des femmes accueillies par les centres. Les agresseurs sont essentiellement les conjoints (71%). La violence psychologique vient en 1ère position (61%), suivie de la violence physique (56,5%), économique⁹² (32%), juridique⁹³ (23%) et sexuelle (8%).
- Les rapports et études de l'Observatoire Oyoune Nissaiya qui regroupe 12 associations de femmes dans différentes villes du pays (Agadir, Bni Mellal, Casablanca, Jadida, Al-Hoceima, Meknès, Tétouan, Larache et Tanger). Le Centre d'écoute Habiba Zahi à Casablanca a reçu, à lui seul, 5583 cas ces cinq dernières années, soit plus de 1000 femmes victimes de violence chaque année. 76% sont mariées, la plupart vivant dans des conditions de pauvreté et sans travail (58%). Quant à la ville de Meknès, elle est assimilée à "un cimetière pour les femmes", selon ce rapport, puisque entre 2017 et 2018, il y a eu 6 suicides de femmes (dont une avec ses deux enfants), une tentative de suicide et 3 assassinats.

Le rapport inclut aussi des cas des femmes victimes de VG à Ait Amira et Ait Melloul (Centre de la Femme et de l'Enfant et Association des femmes du Sud) ainsi qu'à Bni Mellal (Association Insat). Assaida Al Horra, à Tétouan, a traité les violences subies par les femmes marocaines frontalières à Bab Sebta (porteuses de marchandises, travailleuses domestiques ou femmes dans la prostitution) au su et au vu des autorités marocaines et espagnoles.

- Le rapport régional de l'association Assaida Al Horra de 2016, qui concerne les cas de VG dans 18 centres d'écoute répartis dans la à la Région Tanger-Tétouan-Al-Hoceima qui opèrent essentiellement dans le milieu urbain (CEAF, ARFEDEC, Alamal, Réseau Citoyenneté, AMNA, Femmes de Ouazzane, Mains Solidaires,

⁹¹ <http://anaruz.ma/category/rapports-et-etudes/>

⁹² Le manque d'entretien de la famille, escroquerie et fraude, l'appropriation des biens, etc.

⁹³ Expulsion du domicile conjugal, reconnaissance de la filiation, garde des enfants, polygamie, etc.

Association Zaynab, etc.). Ce rapport a enregistré 4708 cas de violences de genre, avec des cas d'extrême violence : 10 cas d'homicide et 7 suicides et trois tentatives de suicide.

Le document présente aussi, dans sa deuxième partie, les cas de violences recensés auprès des cellules institutionnelles (Tribunaux, Gendarmerie-Tanger et l'Entraide Nationale-Tanger) tout en faisant une évaluation du travail de ces cellules qui «*est bien en deçà pour la protection des femmes de la violence et la punition des coupables*»⁹⁴. Ces cellules ont reçu 8455 cas de femmes victimes de violences, seulement 645 agresseurs ont fait l'objet de poursuites pénales.

Le rapport présente, dans sa dernière partie, des recommandations pertinentes au niveau général et territorial ainsi que des recommandations destinées aux associations de la région.

Il est pertinent de souligner l'importance des différentes études et rapports réalisés sur les questions de genre et plus particulièrement sur les VG : ils peuvent constituer des supports pédagogiques dans différentes formations en parallèle avec les guides et les manuels ; ils sont aussi des argumentaires très forts pour des actions de plaidoyer en faveur des droits humains des femmes ; ils présentent un diagnostic de la réalité des situations des femmes sur lequel on peut se baser pour mener des actions ciblées.

11. Sensibilisation d'un large public

« La sensibilisation est essentielle en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. C'est une question sociale, éducative... Il faut cibler tous les citoyens : les hommes, comme agresseurs ; les femmes pour qu'elles connaissent leurs droits. Tous les moyens doivent être utilisés : les médias, les réseaux sociaux, organisation des conférences et des rencontres dans les écoles, les universités, les maisons de jeunes, avec la société civile. Cibler toutes les couches sociales. Nous sommes toujours prêts à collaborer dans ces campagnes de sensibilisation. En plus, la loi 103.13 a consacré un chapitre à la question de la sensibilisation, l'article 17 »⁹⁵, Président de la Cellule du Tribunal de Première Instance de Tétouan.

Sensibiliser un large public reste une action d'extrême importance pour lutter contre les violences de genre. C'est une problématique qui concerne toute la société, même si dans certaines campagnes on peut cibler tel ou tel groupe. Tous les moyens énoncés dans les bonnes pratiques dans cette étude ont démontré leur efficacité (théâtre-forum, les vidéos, les jeux, etc.), il serait opportun de les utiliser ou les réutiliser pour des groupes bien précis (élèves, étudiants/étudiantes, jeunes, ouvriers/ouvrières, hommes/femmes, etc.) mais aussi pour un large public.

⁹⁴ Selon ce même rapport.

⁹⁵ Article 17 : Les autorités publiques prennent toutes les mesures nécessaires en vue de la prévention des violences faites aux femmes. A cet effet, les autorités publiques veillent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes visant la sensibilisation aux risques des violences faites aux femmes et l'amélioration de l'image de la femme dans la société et œuvrent à la prise de conscience de ses droits.

D'autres expériences touchant un large public méritent d'être citées aussi comme bonnes pratiques. Il s'agit, d'abord, des Caravanes d'Oxfam réalisées par les associations locales partenaires, notamment dans la région de Larache. Ces caravanes se sont installées dans les souks de différentes communes. Il s'agit de mettre en place un stand. Par contre, « *les agents de changement et l'équipe du projet se déplacent dans le souk (équipes de 3 à 5 personnes), distribuent des dépliants, expliquent ce que c'est la violence, quel est le rôle de chacun pour lutter contre les violences,... Après, le stand est là pour ceux et celles qui veulent s'informer. Durant la continuité avec d'autres projets, on a remarqué des changements de mentalité : des femmes peuvent venir au souk, viennent au stand pour poser des questions...* », Oxfam.

D'autres associations ont mené des campagnes en se basant sur les caravanes de sensibilisation qui ont sillonné certaines régions du pays. C'est le cas de MRA, d'ATED, d'Assaida Al Horra, d'ARFEDEC et bien d'autres, qui ont organisé des activités similaires notamment dans le cadre de coordinations régionales ou locales.

Pour conclure cette partie, il est essentiel d'évoquer la nécessité de cibler aussi les fonctionnaires dans les différentes administrations (la police, les hôpitaux, les administrations, les collectivités, etc.). Les femmes victimes de violence de genre sont très souvent stigmatisées⁹⁶, notamment celles qui se trouvent dans des situations de discrimination et vulnérabilité multiple (mères célibataires, femmes dans la prostitution, femmes pauvres, femmes migrantes, etc.). Les cas les plus flagrants évoqués lors de cette étude concernent les mères célibataires.

« Face au rejet des administrations et le manque de considération et violences à son égard (la mère célibataire) qu'elle rencontre dans les centres de santé, les hôpitaux, au registre de l'état civil au moment où l'enfant naît.... Il y a une violence administrative qui est présente à laquelle elle doit faire face. Et nous en tant qu'association, on subit ces violences à ses côtés. C'est vrai que dans les hôpitaux, par notre présence, elles sont mieux protégées mais... c'est quand même dur d'observer comment le personnel de soins, personnel de sécurité, les femmes de ménages,... exercent une violence à l'égard de ces femmes de stigmatisation, d'exclusion.... Par exemple, les mères célibataires ne sont pas mises dans le même espace que les autres mamans », 100% Mamans.

En plus, « *Il y a des lois qui existent, des circulaires... mais les fonctionnaires n'ont pas envie de les appliquer. Parfois même les fonctionnaires ne les connaissent pas. Et tout un blocage pour que cette femme n'ait pas accès à un droit qui existe... C'est complètement discrétionnaire, c'est un abus de pouvoir. Là dessus, il y a à faire de la sensibilisation auprès des administrations mais il y a aussi un changement de mentalité...* », 100% Mamans.

Il est aussi indispensable que la sensibilisation en matière de lutte contre les VG passe aussi par la sensibilisation à la nouvelle loi 103.13 relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Beaucoup d'associations ont commencé à travailler dans ce domaine : CEAFF, AMVEF, ARFEDEC, UAF, Oxfam, etc.

⁹⁶ « *C'est de leur faute, elles l'ont cherché, elles exagèrent, elles devraient avoir honte et se taire, ...* » : ce sont le genre de phrases que les femmes entendent lorsqu'elles s'adressent aux fonctionnaires dans les administrations selon 100% Mamans.

« On a organisé un spectacle de rue pour sensibiliser autour de la loi. Même si la loi est passée, il y a très peu d'informations. Les gens, en dehors des initiés, ne connaissant pas le contenu et quels sont les dispositifs qui peuvent être mis en place en cas de violence ou harcèlement », Oxfam.

« Nous avons réuni tout récemment les membres de la Cellule du Tribunal ainsi que différents autres acteurs pour une journée de formation portant sur la loi 103.13 de lutte contre la violence à l'égard des femmes, animée par un représentant du Ministère de la Justice », CEAJF.

En plus des membres de la Cellule du Tribunal de Chefchaouen, des représentant.e.s de diverses institutions ont participé à cette journée (19 Février 2019) : Direction Régionale de l'Education Nationale, de Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique (Chefchaouen), Direction Régionale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, Entraide Nationale, Cellule de la Sûreté Nationale, centres d'écoute, associations.

Lors des entretiens avec les trois juges (à Tanger, Tétouan et Chefchaouen), ces derniers ont souligné la nécessité de la sensibilisation dans ce domaine. Certains d'entre eux sont disponibles pour collaborer, ce qui est crucial pour mener à bien ces actions de conscientisation et de sensibilisation.

Il y a aussi une autre loi qui concerne de très près les violences faites aux femmes ; il s'agit de la loi 27.14 relative à la lutte contre la traite des êtres humains (2016). Elle doit aussi être objet de sensibilisation car elle est très liée aux multiples formes de violences de genre.

« Il faut aussi se focaliser aussi sur la loi contre la traite », AMVEF

« La traite des personnes est une forme de violence extrême, les femmes et les filles représentent plus de 70% des victimes, il faut aussi sensibiliser dans ce domaine », UAF.

Face aux différentes méthodes pour sensibiliser le public ou des groupes bien ciblés, notamment celles qui sont créatives et qui se basent sur les multiples formes artistiques (théâtre, vidéo, photographie, jeux, etc.), les méthodes dites traditionnelles ne perdent en rien leur valeur et leur impact, comme les conférences, les séminaires et les tables-rondes. Elles continuent à être essentielles pour la réflexion, le débat, le partage d'idées et les recommandations qu'on peut dégager pour lutter contre les violences de genre au Maroc en général et dans la région de Chefchaouen en particulier.

Recommandations

La partie consacrée aux bonnes pratiques des associations, mouvements et réseaux contactés pour cette étude offre une panoplie assez large d'actions de sensibilisation pour lutter contre les VG qui peuvent être reproduites dans la zone de Chefchaouen ou qui peuvent constituer une source d'inspiration.

Conjointement à ces bonnes pratiques et en s'alignant sur la plupart d'entre elles ainsi que sur des propositions de personnes interrogées, quelques recommandations sont proposées pour mener la campagne de sensibilisation dans le cadre du projet "Tisser une nouvelle vie. Services de protection et création d'emploi pour les femmes victimes de violence dans la Province de Chefchaouen" :

- **Sensibiliser les jeunes**

Les résultats des ateliers des focus groupes ainsi que les questionnaires démontrent qu'il y a beaucoup à faire pour déconstruire les stéréotypes et la perception des relations et rôles de genre chez les jeunes, particulièrement chez les garçons sur lesquels il faut focaliser les actions. Celles-ci doivent être simples et ludiques.

D'une part, la sensibilisation doit porter essentiellement sur : la déconstruction des stéréotypes de genre (caractéristiques et rôles attribués aux hommes et aux femmes), la masculinité ainsi que sur les violences de genre. Les actions peuvent se faire à travers la réalisation d'ateliers avec des petits groupes de jeunes (15 à 20) avec une méthodologie participative.

Le matériel pédagogique est disponible (ARFEDEC, MRA, ...) et peut être exploité, sans oublier le matériel « le pays de Jamais » de QM qui est accessible après formation.

Ces ateliers peuvent aussi se baser sur des petites saynètes créées par les jeunes eux-mêmes sur place sous la supervision d'une animatrice ou animateur et qui peuvent donner lieu au débat et au partage d'idées. Cette méthode, déjà utilisée par ATED et le CEAF dans d'autres activités, doit être poursuivie dans le cadre de ce projet.

Il est important que les groupes de jeunes soit mixtes (filles et garçons) et paritaires.

D'autre part, la sensibilisation doit aussi se faire à travers la visibilité de femmes qui exercent différents métiers (juges, police, etc.). Cette recommandation est développée plus loin.

- **Mobiliser les jeunes / Sensibiliser avec les jeunes**

L'apprentissage par pairs est essentiel pour toucher les jeunes. Il serait judicieux de former quelques jeunes filles et garçons comme formatrices et formateurs pour réaliser des ateliers de sensibilisation contre les VG, sur les stéréotypes, etc. et aussi pour animer le théâtre-forum ou d'autres rencontres.

Durant les focus groupes, des filles et aussi quelques garçons se sont montrés contre les discriminations de genre. Ils pourraient constituer un noyau pour l'apprentissage par pairs.

- **Impliquer le corps enseignant**

C'est un acteur incontournable en matière de sensibilisation sur les VG. Il est important qu'il soit associé et impliqué aux actions menées dans ce domaine dans les établissements scolaires, notamment ceux et celles qui sont sensibilisés aux questions de genre. Avec les autres, des activités de sensibilisation peuvent être organisées grâce aux pairs, là aussi. Tout en tenant compte de la collaboration avec la Délégation du Ministère de l'Education Nationale qui est un point fort dans le cadre de ce projet.

- **Sensibiliser les femmes**

Chez les femmes, les résultats de l'étude sont très variés selon l'âge, comme nous l'avons pu le constater plus haut. Il y a un vrai travail de sensibilisation à faire, notamment avec les femmes usagères du CEAF et les groupes de femmes similaires. Les actions doivent porter essentiellement sur les stéréotypes (caractéristiques et rôles attribués à chacun des deux sexes) mais aussi sur les violences de genre.

Il est vrai que pour ce groupe de femmes (plus de 30 ans) sont en désaccord total avec les violences (à peine 6% considèrent que des fois une femme mérite d'être frappée) mais elles sont majoritairement d'accord avec le fait qu'une femme doit tolérer la violence pour garder la famille unie (76%). D'où la pertinence de se focaliser sur :

- les conséquences des violences sur la santé physique et mentale aussi bien des femmes victimes de violence que sur les enfants.
- les services existants des centres d'écoute et des cellules institutionnelles pour l'accompagnement des femmes afin de sortir de la dynamique infernale des VG.

Les activités à réaliser peuvent être constitués d'ateliers participatifs pour débattre et partager les idées mais aussi des conférences animées par des avocat.e.s, des assistantes sociales, des juges, des psychologues, des médecins, etc.

Ces mêmes activités doivent être adressées aussi aux femmes plus jeunes, soit pour les sensibiliser et conscientiser aux droits des femmes soit pour renforcer et consolider leurs opinions et attitudes en faveur de l'égalité de genre. Les femmes jeunes en faveur de cette égalité ont été majoritaires aussi bien lors des focus groupes que dans les réponses au questionnaire (sauf sur la question du devoir des hommes de veiller sur les femmes de la famille).

- **Impliquer les femmes victimes de violence.**

Il serait très intéressant de contacter et former des femmes survivantes aux VG et qui seraient prêtes à être impliquées dans la sensibilisation au public ou plus particulièrement aux autres femmes pour démontrer qu'on peut s'en sortir de la violence. Il s'agit aussi de l'apprentissage par les pairs.

- **Présenter des modèles de femmes qui ont réussi dans leur profession ou leaders dans d'autres domaines.**

Il s'est avéré lors d'un atelier que les jeunes méconnaissaient l'accès de femmes à certains métiers.

Il faudra donc organiser des rencontres avec des femmes juges, policières, avocates, médecins, pilotes, etc., mais aussi des femmes élues communales, parlementaires, des femmes chefs d'entreprises, présidentes de coopératives, etc.

- **Sensibiliser les hommes**

Comme cela a été signalé à maintes reprises dans l'étude, le groupe d'hommes de plus de 30 ans ayant répondu au questionnaire se constitue de différents niveaux scolaires, allant du niveau primaire jusqu'au niveau universitaire.

Les résultats placent ce groupe d'hommes dans une situation plus favorable à l'égalité des sexes que les femmes sondées qui, pour la grande majorité, suivent des cours d'alphabétisation. Cependant, sur certains aspects, les hommes restent plus réticents que les femmes, notamment en matière de droit égal au travail pour les deux époux, le droit égal de vivre seul.e, le droit à la non-violence contre les femmes.

Relevons aussi que leurs opinions sont plus favorables à cette égalité que les hommes plus jeunes sauf pour les mêmes droits cités plus haut.

Il est essentiel de travailler avec les hommes adultes les questions liées au genre (stéréotypes et rôles), aux droits humains, à la masculinité et aux violences de genre (notamment les conséquences des VG mais aussi la loi 103.13).

Sachant qu'il est difficile d'atteindre les hommes adultes quand il s'agit de droits des femmes, la sensibilisation peut se faire à travers des conférences, du théâtre, des films ou documentaires.

- **Travailler sur les masculinités**, auprès essentiellement des hommes jeunes mais aussi des adultes.

Il est nécessaire de voir les différentes possibilités pour introduire les masculinités dans la campagne de sensibilisation.

Quelques propositions sont possibles à court terme : sensibiliser sur les masculinités à travers le théâtre : la pièce de théâtre réalisée aborde déjà ce sujet, il suffit de le visibiliser et en débattre après la présentation) ; les ateliers destinés aux élèves devraient aborder la question des masculinités ; impliquer des hommes sensibilisés respectés dans la ville de Chefchaouen ou aux alentours (entourage immédiat de l'association ou autre).

- **Sensibiliser avec des moyens artistiques.**

Le théâtre, par exemple, a démontré son efficacité et son impact sur le public, plus particulièrement le théâtre-forum. Celui-ci permet de soulever une question d'inégalité ou d'injustice et faire participer le public afin d'imaginer collectivement des solutions alternatives.

Les autres moyens se sont avérés aussi efficaces : écriture, dessin, caricature, vidéo, court-métrage, etc.

Ces moyens ont un impact encore plus important auprès des jeunes.

- **Se servir ou s'inspirer des outils pédagogiques existants.**

Beaucoup d'associations ont élaboré des guides et manuels destinés à la formation sur les questions de genre et plus particulièrement sur les stéréotypes et les VG et qui sont le fruit d'une longue expérience dans le domaine de la formation. Il est impératif de les capitaliser, notamment que la plupart sont facilement accessibles (offerts par les associations ou sur leurs sites).

- **Organiser des rencontres, des conférences, des journées d'étude ou de réflexion**

Ces outils conventionnels ou traditionnels continuent d'avoir leur importance. Débattre autour de thématiques en relation avec les discriminations de genre, présenter des études et rapports réalisés pour connaître l'étendue des inégalités, réfléchir sur des solutions et des actions pour mettre fin à ces discriminations, dégager des recommandations, etc. reste toujours d'actualité. L'expérience, très large d'ATED et du CEAF dans ce domaine, doit être poursuivie.

- **Sensibiliser sur les lois**

La nouvelle loi relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes adoptée en 2018 est très mal connue. La plupart des gens ont des informations incomplètes ou erronées sur cette loi ; elle est assimilée à une loi contre l'harcèlement sexuel uniquement⁹⁷. La campagne de sensibilisation devrait porter sur cette loi, mais pas seulement. Il y a aussi la loi contre la traite des êtres humains de 2016 qui concerne aussi d'autres formes de violence faites aux femmes et aux filles.

- **Sensibiliser et former les acteurs associatifs.**

Les membres des associations porteuses de ce projet, hommes et femmes, doivent être sensibilisés à la problématique des VG, leurs causes et leurs conséquences. L'équipe responsable de la campagne de sensibilisation (coordinatrice, assistantes sociales, etc.) est la première concernée.

Depuis sa création, ATED et le CEAF a organisé différentes formations sur le genre destinées aux membres de l'association avec des expert.e.s dans ce domaine. Il est important de poursuivre ces formations avec les équipes jeunes et nouvellement intégrées au sein de l'association.

La vision des droits humains des femmes, dans ce domaine, doit être partagée par tous et toutes, du moins par le plus grand nombre des membres et plus particulièrement par l'équipe technique du projet. Il est indispensable d'intérioriser les valeurs de l'égalité de genre pour pouvoir la transmettre.

Afin de créer des alliances et des coordinations nécessaires pour lutter contre les VG, il est aussi fondamental de sensibiliser les autres associations, si elles ne le sont pas déjà.

⁹⁷ A tel point qu'on l'appelle "loi contre l'harcèlement"